



# COMPTE RENDU

### DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

# EN DATE DU 21 septembre 2020

Le Conseil d'arrondissement du 10<sup>e</sup> s'est réuni :

# Le 21 septembre 2020

Dans la Salle des Fêtes de la Mairie du 10°, sous la présidence de Mme Alexandra CORDEBARD, maire du 10° arrondissement.

# Étaient présents ou représentés :

M. Éric ALGRAIN

M. Raphaël BONNIER

M. Ulf CLERWALL

Mme Alexandra CORDEBARD

M. David DELPLANQUE

Mme Awa DIABY

Mme Isabelle DUMOULIN

M. Rémi FÉRAUD

M. Philippe GUTTERMANN

Mme Dominique VERSINI

Mme Pauline JOUBERT

M. Élie JOUSSELLIN

Mme Philomène JUILLET

Mme Laurence PATRICE





M. Sylvain RAIFAUD

Mme Sylvie SCHERER

M. Paul SIMONDON

Mme Léa VASA

M. Thomas WATANABE-VERMOREL

M. Bertil FORT

# <u>Était excusée</u> :

Mme Kim CHIUSANO a donné son pouvoir à Mme Philomène JUILLET

Le quorum est atteint.



# <u>SOMMAIRE</u>

Hommage à claude-gérard marcus	5
QUESTION DE PRÉCONSEIL DÉPOSÉE PAR CHARLOTTE-MAI DORÉMUS POUR LES PARENTS DÉLÉGUÉS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CLAUDE VELLEFAUX	7
Projet de délibération : MA102071	10
Projet de délibération : MA102068	11
Projet de délibération : MA102069	11
Projet de délibération : MA102070	11
Projet de délibération : MA102074	12
Projet de délibération : 2020 DDCT 21	12
Projet de délibération : 2020 DDCT 22	13
Projet de délibération : 2020 DDCT 23	13
Projet de délibération : 2020 DDCT 34	14
Projet de délibération : 2020 DASES 123	15
Projet de délibération : 2020 DDCT 51	15
Projet de délibération : 2020 DDCT 52	16
Projet de délibération : 2020 DPE 10	17
Projet de délibération : MA102072	18
Projet de délibération : 2020 DFPE 66	20
Projet de délibération : 2020 DFPE 96	20
Projet de délibération : 2020 DFPE 136	21
Projet de délibération : 2020 DFPE 149	21
Projet de délibération : 2020 DJS 130	21
Projet de délibération : 2020 DJS 131	22
Projet de délibération : 2020 DASES 184	23
Projet de délibération : MA102073	23
Projet de délibération : 2020 DLH 47	25
Projet de délibération : 2020 DLH 105	26
Projet de délibération : 2020 DASES 147	27
Projet de délibération : 2020 DAC 242	27
Projet de délibération : 2020 DAC 298	28
Projet de délibération : 2020 DAC 548	28
Projet de délibération : 2020 DAC 550	20





Projet de délibération : 2020 DAC 584	29
Projet de délibération : 2020 DAC 594	30
Projet de délibération : 2020 DAC 710	<b>30</b>
Projet de délibération : 2020 DASES 134	.31
Projet de délibération : 2020 DASES 169	<b>32</b>
Projet de délibération : 2020 DU 90	<i>3</i> 3
Projet de délibération : 2020 DASCO 34	34
Projet de délibération : 2020 DASCO 35	<b>35</b>
Projet de délibération : 2020 DASCO 84	<b>35</b>
Projet de délibération : 2020 DASCO 90	36
Projet de délibération : 2020 DASCO 92	36
Projet de délibération : 2020 DASCO 112	<i>37</i>
Projet de délibération : 2020 DASCO 114	<b>37</b>
Projet de délibération : 2020 DDCT 49	38
/œu à la Mairie de Paris, présenté par Bertil FORT, relatif au projet Gare du Nord 2024 et au protocole d'engagements signé entre la Ville de Paris, la Mairie du 10 ème arrondissement, la SA Gare du Nord 2024 et SNCF Mobilités	
/œu du groupe communiste relatif au maintien d'un service public postal de qualité dans le 10e rrondissement4	
صدر des groupes de la majorité municipale relatif à l'école et à la rentrée scolaire	43
/œu des groupes de la majorité municipale relatif aux élèves sans affectation d'établissement e collège	
/œu des groupes Génération.s et communiste relatif à la situation des étudiantes et des étudiants en cette rentrée 2020	46
/œu du groupe Écologie Paris 10e relatif à la remise en usage du bâtiment RIVP situé 169 rue .afayette	48
œu du groupe Écologie Paris 10e et Génération.s relatif à une demande de moratoire sur le	<i>/</i> .a



La séance est ouverte à 18 heures 45.

Mme CORDEBARD déclare la séance ouverte.

### HOMMAGE À CLAUDE-GÉRARD MARCUS

Mme CORDEBARD prononce un hommage à l'un de ses prédécesseurs, Monsieur Claude-Gérard Marcus, décédé au mois de juillet dernier. Il fut le premier maire élu du 10° arrondissement et fut l'un des pères du 10° moderne d'aujourd'hui. Il fut un homme de convictions, d'écoute avec lequel elle a correspondu lorsqu'elle est devenue maire à son tour. Il a disparu à près de 87 ans, après une longue carrière d'engagement au service de Paris et de cette mairie.

La vie de Claude-Gérard Marcus fut d'abord celle d'un enfant juif pris dans la tourmente de la guerre mondiale et des persécutions raciales. À Nice, où vivait sa famille, il échappe à la rafle de l'été 1942 alors que les Italiens occupaient la zone Sud et ont freiné un temps la mise en application des lois raciales de Vichy. À partir de l'automne 1943, il connaîtra la brutalité de l'occupation allemande. Il n'oubliera jamais cette part de sa vie.

Dès ses études à l'École du Louvre, où il consacrera un travail aux peintres de la vie juive en 1958. Tout au long de sa vie, il sera un défenseur de la communauté et de la culture juive. Il sera membre de la Ligue Contre le Racisme et l'Antisémitisme, ainsi que du CRIF, président de Judaïsme et Liberté, président du musée d'Art juif de Paris. Il a joué un rôle décisif dans la création du musée d'art et d'histoire du Judaïsme en 1998. Il fut le président de ce musée jusqu'en 2001. Ce grand œuvre de transmission et de mémoire, il faut lui en être d'autant plus redevable que l'antisémitisme perdure et corrompt les esprits qui s'abandonnent au rejet, à la violence et à la haine.

La vie de Claude-Gérard Marcus est donc d'abord ce combat contre le racisme et en faveur de la mémoire et de la culture de la communauté juive parisienne. Ses engagements se déclinaient au pluriel. Il fut un fervent gaulliste. Dès ses 14 ans, il était délégué national des jeunes du RPF au début des années 1950.

Elle souhaite également rendre hommage à un élu de terrain, dévoué à sa ville et à son arrondissement d'élection.

Lorsque Claude-Gérard Marcus fit son entrée à l'Hôtel de Ville en 1965, puis fut élu député de Paris en 1968. Le 10° est alors un arrondissement dirigé par des maires désignés par la préfecture. En 1977, Claude-Gérard Marcus sera porté par les urnes, en tête de la liste de Jacques Chirac dans le 10°. En 1983, il fut le premier à être élu maire de l'arrondissement. Il fut le premier à pouvoir mettre en œuvre la décentralisation en plein cœur de la capitale, le premier à avoir pu poser les jalons d'une déconcentration des responsabilités et d'un retour au local.

Tout au long de sa carrière au service du 10°, Claude-Gérard Marcus a œuvré à transformer ce territoire et à le préserver. On lui doit en bonne part le sauvetage du canal Saint-Martin, lequel était voué, dans les années 1960, à devenir une autoroute urbaine. Elle rappelle qu'il prit toute sa part à la bataille pour la création du jardin Villemin, en lieu et place d'un hôpital militaire désaffecté. On lui doit aussi la défense et la promotion de certains équipements culturels du 10°, tels que le Palais des Glaces, ainsi que le raconte son vieil ami Jean-Claude Weill, ou encore les Bouffes-du-Nord, où il a œuvré à l'installation de Peter Brook. Son équipe acheta également les locaux du conservatoire Hector-Berlioz.

Elle souligne les liens particuliers que Claude-Gérard Marcus entretenait avec les hôpitaux publics, avec notamment la part qu'il a pris dans la modernisation de l'hôpital Saint-Louis, ainsi que de l'hôpital Fernand-Widal. Il avait aussi une vision de la mixité sociale, avec l'installation de la Grange-aux-Belles.



Il était un maire à l'écoute, de dialogue, pugnace face aux lourdeurs bureaucratiques d'une époque où les élus d'arrondissement devaient lutter pied à pied contre une préfecture toute puissante.

Au nom des habitantes et habitants du 10°, Mme CORDEBARD veut remercier Claude-Gérard Marcus. Par-delà les différences d'appartenance politique, elle a le sentiment de mettre, plus souvent qu'il n'y paraît, ses pas dans les siens. Après lui, après Tony Dreyfus et Rémi Féraud, elle a le sentiment d'avoir pris le relais d'un passage de témoin. Claude-Gérard Marcus était le premier maire élu de l'arrondissement. Ses successeurs assument résolument un rééquilibrage des pouvoirs en faveur du local. Il faut également un précurseur dans le domaine de la mixité sociale, sujet qui continue à nous habiter.

Claude-Gérard Marcus fut l'élu d'un arrondissement où les marchandes remontaient encore des Halles avec leurs chariots de légumes dans le Faubourg St-Denis et où les crieurs de journaux officiaient encore. Les pelletiers travaillaient les cuirs et les fourrures rue de Paradis. Le 10° était un arrondissement de petits artisans. C'était l'époque de la voiture reine et des grandes façades noircies de pollution. Plus tard, ce fut le 10° qu'il nous a légué, celui des grands aménagements, des grandes batailles évoquées plus haut, cet arrondissement qu'il a tant aimé et pour lequel il a tant œuvré et qu'il a su préservé comme transformé.

Au nom de tous les élus du 10°, ceux d'aujourd'hui et ceux qui les ont précédés, elle adresse ses très sincères condoléances à sa famille, à ses proches, à ses compagnons de route. Elle rend un hommage républicain au travail de l'élu et salue la mémoire de l'homme.

[À l'invitation de Mme CORDEBARD, l'assemblée observe une minute de silence en mémoire de M. Claude-Gérard Marcus.]

M. FORT adresse son hommage à un homme de sa famille politique qui a marqué la vie du 10° arrondissement par son action et son combat contre les injustices, contre l'antisémitisme et contre le racisme.

Il n'a pas connu Claude-Gérard Marcus à titre personnel. Toutefois, d'après ce qu'il a lu et les témoignages, il s'agissait d'un homme chaleureux, engagé, qui a été marqué dans sa vie politique par deux grandes figures, celle du général de Gaulle tout d'abord. Admirant le héros de la seconde Guerre mondiale qui a résisté aux nazis dès 1940, il décide dès 1948, à l'âge de 14 ans d'adhérer au RPF. Toute sa vie, il restera gaulliste. Il assurera jusque récemment la fonction de trésorier de l'Union des anciens députés gaullistes.

L'autre figure tutélaire est celle de Jacques Chirac avec lequel il mena de nombreux combats à Paris et qui le nommera Officier de la Légion d'Honneur en 2005.

Claude-Gérard Marcus était un homme cultivé, un homme généreux et un homme engagé. Engagé d'abord au service des Français, en tant que député du 10° arrondissement de Paris, UNR puis RPR, entre 1968 et 1997. Lorsque le gouvernement socialiste fait voter, en décembre 1982, la loi sur l'égalisation de la majorité sexuelle, il est le seul député RPR et UDF à ne pas voter contre, témoignant ainsi de son courage et de sa volonté de lutter toujours contre les discriminations, quelles qu'elles soient.

Il était aussi engagé au service des habitants du 10e arrondissement dont il fut le premier maire après la loi PLM entre 1983 et 1989 avant de transmettre la charge à Claude Challal. C'est grâce à lui qu'il est aujourd'hui possible de profiter du canal Saint-Martin, ayant réussi à obtenir, avec les élus du 10e, le retrait du projet qui visait à le couvrir pour en faire une autoroute urbaine.

Engagé dans la lutte contre le racisme et l'antisémitisme. Il est né en 1933 et n'a que 7 ans au début de l'occupation en France. Il échappe aux rafles en se réfugiant à Nice. Il en gardera un souvenir intense



qui sera à l'origine du Musée d'art et d'histoire du Judaïsme dont il est resté président jusqu'en 2001. Ces premières années forgeront ses convictions, sa volonté de lutter contre l'antisémitisme, contre le racisme. Il le théorisera dans de nombreux textes, comme en décembre 1952, par exemple, où il parle dans les colonnes du *Droit de vivre* d'un antiracisme de dialogue, éloigné d'un militantisme manichéen et dit: «Les antiracistes doivent le comprendre pour agir efficacement. Il ne suffit pas de vouer les racistes aux enfers, ni même de les combattre par la force. Il est avant tout nécessaire de mener un combat contre l'ignorance.»

Ce combat contre l'ignorance, Claude-Gérard Marcus l'a mené toute sa vie. En tant qu'élus du 10° arrondissement, au-delà des divergences, tous seront d'accord sur ce point et seront fiers de le compter parmi leurs prédécesseurs.

Il adresse enfin toutes ses condoléances à sa famille.

Mme CORDEBARD propose ensuite de passer à l'ordre du jour avec une question de préconseil.

# QUESTION DE PRÉCONSEIL DÉPOSÉE PAR CHARLOTTE-MAI DORÉMUS POUR LES PARENTS DÉLÉGUÉS DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CLAUDE VELLEFAUX

Mme DORÉMUS donne lecture du texte suivant :

Madame la Maire, Mesdames, messieurs les Adjoints, Mesdames, messieurs, les Conseillers d'arrondissement,

1/ Le 12 mars 2020, bien avant la piétonisation du Canal Saint-Martin, plusieurs parents délégués de l'école Vellefaux, ont rencontré M. Algrain et son équipe afin de faire part de différents problèmes de sécurité en lien avec la circulation aux alentours de l'école Vellefaux, et notamment :

- le non-respect de la limitation de vitesse et du passage piétons sur le haut de l'avenue Vellefaux
- le non-respect de la limitation de vitesse et du feu sur la rue de la Grange-aux-Belles au niveau de la rue Charles-Robin, et le problème des automobilistes ne comprenant pas que le haut de la rue de la Grange-aux-Belles est à double sens.

Lors de ce rendez-vous, les équipes de la Mairie s'étaient engagées à examiner la faisabilité de différentes solutions (coussins berlinois ou ralentisseurs, amélioration/renforcement de la signalisation, personne additionnelle pour sécuriser le passage piéton de la rue de la Grange-aux-Belles, changement de la synchronisation des feux) et à nous rencontrer de nouveau après les élections municipales. Il avait également été convenu que les parents de l'école Vellefaux seraient impliqués dans la consultation sur le réaménagement de la place du Colonel-Fabien.

Notre surprise a donc été d'autant plus grande quand la piétonisation du Canal a été mise en place fin juin sans préavis, ni aucune concertation ou information préalable des riverains impactés, et sans que les préoccupations partagées lors de la réunion du 12 mars aient été prises en compte.

2/ Depuis la mise en place de cette piétonisation, nous observons une très forte intensification de la circulation dans notre quartier (rues des Écluses-Saint-Martin, Vicq-d'Azir, Juliette-Dodu, Grange-aux-Belles, avenue Claude-Vellefaux et place du Colonel-Fabien), et tout particulièrement aux heures d'entrée et sortie de l'école.



Cette densification du trafic renforce les problèmes de sécurité pour les piétons du quartier préexistants (sujet de notre réunion du 12 mars avec M. Algrain).

De plus, cela conduit à une augmentation de la pollution atmosphérique et sonore pour les riverains, et en particulier les élèves et enseignants de l'école Vellefaux qui se retrouvent désormais coincés entre 2 axes ultra-encombrés.

Par ailleurs, cette piétonisation appelle également de notre part les commentaires suivants :

- la création évoquée de pistes cyclables sur l'avenue Vellefaux et la rue de la Grange-aux-Belles n'a pas encore été réalisée (une piste cyclable étant aussi nécessairement sur la place du Colonel-Fabien)
- le manque de lisibilité de la nouvelle circulation et du partage de la chaussée entre voitures, vélos et piétons, crée régulièrement des situations dangereuses.

Bien entendu, nous partageons avec la Mairie de Paris et la Mairie du 10° le souhait de réduire le trafic automobile dans Paris (et de couper le trafic de transit dans le 10°) mais nous souhaitons que cela se fasse aux bénéfices du plus grand nombre. Il faudrait donc les impacts sur la qualité de vie des riverains des axes adjacents, et singulièrement des élèves de l'école Vellefaux, soient pris en compte et que des solutions y soient apportées.

### Notamment, nous demandons:

- qu'à très court terme, la Mairie se penche sur la sécurisation des abords de l'école Vellefaux, comme cela avait été convenu lors de la réunion du 12 mars. Ceci nous semble d'autant plus pertinent que la Mairie de Paris a lancé en cette rentrée l'opération "La rue aux écoles".
- que des mesures dans l'école Vellefaux soient mises en place rapidement afin d'évaluer l'impact de l'augmentation du trafic sur la qualité de l'air et le niveau sonore dans les classes
- de plus, nous souhaitons comprendre quelles sont les prochaines étapes envisagées et être informés de la manière dont le plan de circulation est envisagé à terme, en particulier si des aménagements sont également réalisés sur la place du Colonel-Fabien.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à nos préoccupations.

**Mme CORDEBARD** remercie Mme DORÉMUS. Elle propose que M.ALGRAIN puis Mme JOUBERT répondent à la question posée.

M. ALGRAIN remercie pour le rappel qui a été fait du rendez-vous du 12 mars, soit cinq jours avant le début du confinement et trois jours avant le premier tour des élections municipales. Il a le souvenir que des échanges s'étaient déroulés au sujet de la problématique école et parents d'élèves, avec notamment les personnes qui ont pour rôle de sécuriser le passage des enfants. Un certain nombre de solutions avaient été envisagées afin de les mettre à l'étude dès le début de la nouvelle mandature.

Bien des choses se sont passées depuis cette date. Le confinement a stoppé net tous les élans. L'opération de déconfinement, sur proposition de la Mairie de Paris, a cherché à faire en sorte qu'il se fasse dans le respect des conditions sanitaires qui prévalaient. L'aménagement du canal Saint-Martin est encore aujourd'hui au stade de l'expérimentation ce qui a permis de bénéficier, au sortir du confinement, d'un espace où les habitants du 10° ont pu à nouveau profiter de la rue dans les meilleures conditions possibles. Toutefois, cela a effectivement reporté une partie de la circulation sur la place du Colonel-Fabien et donc sur le transit passant devant l'école Vellefaux.



Il propose que Mme JOUBERT, désormais en charge de l'espace public, prennent la parole pour présenter les grandes lignes des actions qui seront mise en œuvre dans le secteur, dans le prolongement des échanges du 12 mars 2020. Cela se fera dans un contexte plus général, avec notamment la rénovation de la place du Colonel-Fabien qui fera l'objet d'une large concertation, en direction des habitants du 10° mais aussi de ceux du 19° arrondissement. Tous les problèmes de circulation autour de l'école devront être pris en compte en étroite association avec les parents de l'école Vellefaux.

Mme JOUBERT remercie les membres du collectif et les parents délégués, auteurs de la question. Il s'agit de questions importantes pour la santé et la sécurité des enfants et au-delà des habitantes et habitants du 10°. Il s'agit plus généralement de la qualité de vie dans les quartiers.

Elle donne quelques éléments de contexte. La pollution tue chaque année 2500 Parisiennes et Parisiens. Les voitures occupent la moitié de l'espace public alors que près de neuf déplacements sur dix se font en transports en commun, en vélo ou à pied. Moins d'un tiers des foyers parisiens disposent d'une voiture. La politique qui est poursuivie, de baisse de la place de la voiture individuelle dans Paris passe par des changements nécessairement difficiles de sens de circulation et d'aménagements de voirie afin de libérer de la place pour les autres usages.

L'interpellation porte sur la très rapide piétonisation du canal Saint-Martin. Les objectifs de cette décision et de cette rapide mise en place n'ont pas toujours été bien compris. Durant le confinement, les medias ont souvent pointés le canal Saint-Martin, parfois de façon injuste, à un moment où les Parisiennes et Parisiens manquaient cruellement d'espaces de respiration. Mme CORDEBARD, Maire sortante, réélue depuis, a décidé qu'il était urgent, en période de confinement, de donner un maximum d'espace aux piétons et aux vélos pour circuler et de retrouver de l'espace en dehors de logements souvent exigus. La piétonisation du canal a donc constitué d'abord une mesure de santé publique.

Les changements de sens de circulation ont entraîné des effets de report de circulation dans les rues des alentours. Les choses se sont en partie améliorées depuis le mois de juin mais des difficultés demeurent. Il est prévu d'effectuer des comptages dans toutes les rues et sur le long terme, avec la possibilité d'opérer des aménagements si besoin.

Cette décision de piétonisation, prise pour des motifs d'intérêt général, sera suivie d'une concertation qui se déroulera à partir de la fin de cette année ou au début de l'année prochaine.

Concernant l'avenue Claude-Vellefaux, il s'agit d'une voie très chargée. La volonté, à l'échelle de Paris et du 10<sup>e</sup>, est de casser les axes de transit. Cela fera l'objet d'états généraux de la circulation et du stationnement qui associeront l'ensemble des acteurs de l'espace public et qui devraient s'ouvrir d'ici à la fin de l'année.

L'interpellation porte également sur les pistes cyclables. Le plan vélo de la Ville de Paris prévoit un axe cyclable depuis la place du Colonel-Fabien jusqu'à la mairie du 11e arrondissement en passant par les avenues Claude-Vellefaux et Parmentier. Un retour sera assuré sur cette question après stabilisation des éléments. Le confinement a retardé certains projets.

Une autre piste cyclable sera aménagée rue de la Grange-aux-Belles, ce qui devrait contribuer à l'apaisement de ce quartier.

Le réaménagement de la place du Colonel-Fabien figure dans le programme de la municipalité. Une forêt urbaine y est prévue. Plusieurs réunions de concertation ont déjà eu lieu durant la précédente



mandature, qui ont permis d'établir un diagnostic partagé. Les échanges vont reprendre et des propositions concrètes seront formulées sur lesquelles il faudra trancher. Les habitants y seront invités. Le planning sera communiqué dès que possible.

La mise en place de ralentisseurs devant l'école est bien à l'étude. Dans ce genre d'étude, il est nécessaire de composer avec les services de secours, en liaison avec la Préfecture de Paris, car l'hôpital Saint-Louis se trouve à proximité.

M. WATANABÉ-VERMOREL rappelle avoir déjà rencontré Mme DORÉMUS. Il va se prononcer sur ces questions au nom du groupe Écologie-Paris 10. La volonté de piétonniser les abords des écoles figure au nombre des questions sur lesquels le groupe travaille fortement. Ces sujets de l'aménagement de la place du Colonel-Fabien, du parc naturel urbain et du plan de circulation feront l'objet de nombreuses concertations.

Concernant l'avenue Claude Vellefaux, il paraît très important de sécuriser le site très rapidement, en urgence. Il déclare être convaincu que les services feront le maximum pour que cela soit le cas.

Le groupe des écologistes tient à manifester son soutien concret et son engagement pour que cela soit fait le plus vite possible pour les enfants du quartier.

Mme CORDEBARD déclare que ces constats sont partagés par les élus et que l'ambition est d'apaiser non pas seulement le canal Saint-Martin, ou telle rue du quartier mais bien l'ensemble du 10° arrondissement. L'ensemble de ces circulations de transit fait que l'arrondissement reste l'un des plus pollués de Paris. Les changements de plans de circulation qui vont intervenir à l'échelle de Paris feront baisser la pollution dans le 10° ainsi que le nombre de véhicules qui le traversent. Mais on ne saurait attendre que l'ensemble de ces plans de circulation soient mis en œuvre. Ainsi que s'y était engagé M. ALGRAIN, la municipalité doit travailler à ces aménagements le plus tôt possible.

Elle remercie Mme DORÉMUS d'être venue porter ces questions devant le Conseil et lui demande si elle souhaite reprendre la parole ainsi que le règlement du Conseil le propose.

Mme DORÉMUS exprime ses remerciements pour ces éléments de réponse. Elle insiste sur le caractère urgent de la question. Elle partage le souhait d'un plan de circulation général mais rappelle que les enfants ne peuvent attendre d'être à l'université pour que soit résolu le problème de la circulation devant leur école. Elle espère que vont intervenir très rapidement les premières mesures.

[Une personne dans le public demande à prendre la parole.]

Mme CORDEBARD rappelle que le règlement ne permet pas que le public prenne la parole pendant le Conseil. Il est nécessaire de s'inscrire à l'avance pour cela. Elle ajoute qu'elle recevra cette personne rapidement si la question est urgente.

Elle déplore par ailleurs l'absence de Mme Kim CHIUSANO, souffrante, qui a donné pouvoir à Mme Philomène JUILLET. Elle lui souhaite un prompt rétablissement.

Objet : Adoption de la procédure d'urgence

<u>Projet de délibération : MA102071</u> <u>Rapporteure</u> : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD propose d'adopter la procédure d'urgence qui amène à inscrire à l'ordre du jour cinq délibérations qui ont été introduites hors délai. La liste figure sur les deux ordres du jour complémentaires.



En l'absence de questions et remarques, Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Désignation de la secrétaire de séance.

<u>Projet de délibération : MA102068</u> <u>Rapporteure : Alexandra CORDEBARD</u>

Mme CORDEBARD propose la désignation Mme VASA, au bénéfice de l'âge.

Mme Léa VASA est désignée comme secrétaire de séance à l'unanimité.

Objet: Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil d'arrondissement du mardi 21 juillet 2020

<u>Projet de délibération : MA102069</u> <u>Rapporteure</u> : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD demande si les conseillers souhaitent formuler des remarques ou questions à propos du procès-verbal.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Délégation donnée à la Maire du 10e arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant

<u>Projet de délibération : MA102070</u> <u>Rapporteure : Alexandra CORDEBARD</u>

Mme CORDEBARD explique que le Conseil de Paris a donné délégation, lors de sa séance des 23 et 24 juillet 2020, aux conseils d'arrondissement pour préparer, passer, exécuter et régler les marchés de travaux sans formalité préalable figurant à l'article L.2511-22 du Code général des Collectivités territoriales. Il appartient donc à chaque conseil d'arrondissement de voter cette délibération donnant délégation à la Maire ou au Maire de l'arrondissement pour passer et signer les marchés selon la procédure adaptée.

Cette délibération permettra ensuite à la Maire de l'arrondissement de prendre un arrêté de délégation au Directeur Général des Services pour lui permettre de passer et signer ces marchés à procédure adaptée.

Elle demande si les conseillers ont des questions à ce propos.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.





<u>Objet</u>: Adoption du budget supplémentaire de l'État Spécial du 10e arrondissement pour l'exercice

2020

<u>Projet de délibération : MA102074</u> Rapporteure : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD rappelle que le 21 juillet dernier, le Conseil du 10e a adopté le compte administratif de L'État spécial pour l'exercice 2019. Le solde d'exécution constaté à l'occasion de cette délibération doit être réparti entre les lignes de l'État spécial. C'est l'objet du vote du budget supplémentaire.

Le budget primitif 2020 qui avait été adopté fin 2019 était de 7 844 735 euros. Le budget supplémentaire 2020 demandé et obtenu, à la suite de la notification du 18 septembre 2020 est de 857 682 euros, soit 10% supplémentaires environ par rapport au budget primitif. Le budget à exécuter pour 2020 est ainsi porté à 8 702 417 euros.

Elle rappelle que le budget primitif ne couvre pas les besoins en exécution de l'année. Comme c'est la coutume, un budget rectificatif est donc nécessaire. Toutefois, au regard de la bonne gestion budgétaire, aucune demande d'abondement supplémentaire n'a été formulée auprès de la Ville. Il a été possible d'utiliser des reports de crédits et des transferts. Un certain nombre de ces crédits concernaient des dépenses qui étaient prévues et engagées mais n'avaient pu être réglées pour 2019. Un certain nombre de ces crédits n'ayant pas été dépensés ont pu être redéployés sur d'autres lignes où ils devenaient nécessaires.

Elle remarque que le seul point saillant de ce budget supplémentaire est la traditionnelle sousutilisation des crédits d'investissement des conseils de quartier qui reste importante. Elle souhaite voir leur consommation progresser.

Elle demande si les conseillers ont des questions ou remarques sur ce point de l'ordre du jour.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet: États spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locale 2021

<u>Projet de délibération : 2020 DDCT 21</u> <u>Rapporteure</u> : Alexandra CORDEBARD

Mme CORDEBARD indique que le montant de la dotation d'animation locale comprend une part forfaitaire et une part liée à la population ainsi qu'un part liée à des critères socio-économiques. Ces éléments ne changent pas par rapport aux années précédentes. Cette dotation comprend également les crédits destinés aux conseils de quartier.

Le montant de la dotation en gestion locale est déterminé en fonction des créations ou ouvertures d'équipements, mais en tenant compte également des caractéristiques propres des arrondissements et notamment de la composition socio-professionnelle de leur population. Il n'apparaît aucun changement dans ce cadre.





Le budget primitif des États spéciaux, fléché vers les différentes parties du budget d'arrondissement, sera présenté à la séance du 30 novembre 2020. Une communication sur la programmation des investissements d'intérêt local et des investissements localisés sera également présentée lors de ce conseil.

Elle demande si les conseillers ont des questions ou observations sur ce point de l'ordre du jour.

En l'absence de guestions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet: États spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre-investissement 2021

<u>Projet de délibération : 2020 DDCT 22</u> <u>Rapporteure : Alexandra CORDEBARD</u>

Mme CORDEBARD rappelle que les États spéciaux d'arrondissement sont composés de trois dotations, à savoir celle de gestion locale, celle d'animation locale et celle d'investissement dont il est question à ce point de l'ordre du jour.

Elle demande si les conseillers ont des remarques ou question à ce propos. En l'absence de remarques ou questions, elle propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Inventaire des équipements de proximité 2021

<u>Projet de délibération : 2020 DDCT 23</u> <u>Rapporteure : Alexandra CORDEBARD</u>

Mme CORDEBARD rappelle qu'un inventaire des équipements de proximité est effectué chaque année. Peu de changements sont à signaler par rapport à l'année passée, sauf le rattachement des agrès du square Alban-Satragne et du jardin partagé derrière la médiathèque, avec l'extension en espace vert de ce square. La seconde modification concerne la crèche de l'hôpital Saint-Louis qui sera une crèche collective de cinquante-cinq berceaux et non pas, comme prévu initialement, un établissement multi-accueil.

Elle rappelle que l'arrondissement dispose de 127 équipements de proximité.

Elle demande si les conseillers ont des questions ou observations sur ce point de l'ordre du jour.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.



Objet: Subvention aux associations au titre de l'intégration

Projet de délibération: 2020 DDCT 34

Rapporteure: Sylvie SCHERER

Mme SCHERER présente cette délibération par laquelle il est proposé un financement à hauteur de 177 100 euros à 33 associations qui interviennent dans le cadre de l'intégration des personnes d'origine étrangère. Il s'agit d'actions dans des domaines très divers comme le logement, l'emploi, l'apprentissage du français ou encore la culture.

Trois associations du 10<sup>e</sup> arrondissement sont concernées.

L'Association des Tunisiens en France a pour objectif premier de favoriser l'intégration de tous et plus particulièrement l'intégration des personnes originaires de Tunisie. La subvention concerne notamment son activité pour l'accès aux droits. Elle est développée dans son local rue Louis-Blanc ainsi que dans les Points d'accès au droit et les deux Maisons de la Justice et du Droit de Paris dans les 10° et 14° arrondissements. Il est proposé une subvention d'un montant de 4 000 euros.

L'association Espace Farabi a pour objectif d'aider et d'accompagner des migrants âgés. Elle propose un accompagnement personnalisé, un lieu de convivialité appelé «Café social», une permanence juridique et des ateliers de maîtrise d'outils informatiques. Pour ces différentes actions, la délibération propose 10 000 euros.

La troisième subvention concerne deux actions portées par «Espace Universel, espace d'accueil, d'animation interculturelle et social situé rue d'Enghien. La première pour l'accompagnement social des familles à hauteur de 1000 euros. Il s'agit de favoriser l'insertion des personnes étrangères par la connaissance des institutions. La seconde, d'un montant de 2000 euros, concerne les ateliers sociolinguistiques qui se tiennent trois fois par semaine, pour la maîtrise de la langue et de l'environnement social.

Elle demande de soutenir ces associations très actives et très anciennes dans le 10° arrondissement.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou observations sur ce point de l'ordre du jour.

M. FORT déclare souhaiter un vote disjoint concernant deux associations. Il s'agit d'abord d'une subvention de 8 000 euros en faveur du Centre d'information et d'études sur les migrations internationales car ce centre vise à sensibiliser à travers la documentation l'information et l'édition aux migrations internationales comme facteur de transformation et de recomposition du paysage social, culturel et religieux des sociétés nationales. Sur le site internet de l'association, on voit que celui-ci ne justifie que la publication d'une seule revue, *Migrations et sociétés*, qui est présidée par Vincent Geisser, auteur de *La nouvelle islamophobie*, livre publié en 2003. Il est dénoncé par Caroline Fourest pour ses positions polémiques en faveur de « l'islam radical ». Cette revue publie des articles politiquement orientés, écrits par des personnalités classées à gauche comme Yvan Gastaut. Ce centre ne participe donc pas à l'action municipale en faveur de l'intégration et la subvention ne concerne pas un sujet d'intérêt local.

La seconde subvention sur laquelle il souhaite un vote disjoint est le financement de la SCOP Langues Plurielles pour un montant de 40 000 euros. C'est un financement répété pour la troisième fois pour le développement d'une application qui est désormais éditée depuis 2019.



Mme CORDEBARD répond qu'il n'est pas possible d'opérer un vote disjoint sur des propositions venant du Conseil de Paris. Elle remarque que la deuxième association qui a été mentionnée ne concerne pas le 10° arrondissement.

Elle indique que les remarques de M. FORT figureront au procès-verbal de la réunion.

Elle déclare que le conseil d'arrondissement va se prononcer sur les subventions proposées et défendues concernant le 10e arrondissement.

En l'absence d'autres questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (une abstention).

<u>Objet</u>: Subventions (134 500 euros) et conventions avec six associations pour le fonctionnement de neuf actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires

Projet de délibération : 2020 DASES 123

Rapporteur: Ulf CLERWALL

M. CLERWALL indique que l'objet de la délibération est une subvention de 134 500 euros à six associations pour le budget de fonctionnement de neuf actions d'aide à l'insertion et de mobilisation dans le cadre des jardins solidaires. Une subvention de 40 000 euros serait destinée à Emmaüs Solidarité qui intervient notamment dans le Jardin Saint-Laurent dans le 10e arrondissement.

Les actions en question s'insèrent dans le cadre du programme pluriannuel pour l'insertion et pour l'emploi (PPIE) et du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion. Les jardins solidaires permettent à des personnes très éloignées de l'emploi et en difficulté, notamment les bénéficiaires de minima sociaux, de se réinvestir dans un parcours d'insertion professionnelle.

Emmaüs Solidarité héberge et accompagne vers la réinsertion 5 000 personnes par jour et familles en grande difficulté en région parisienne. Dans le square Saint-Laurent et dans le square Jessaint dans le 18e arrondissement, l'association agit dans le cadre du dispositif « Premières heures », initié par la Mairie de Paris.

La demande de subvention porte sur un montant de 40 000 euros.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques. Elle ajoute que les partenariats avec Emmaüs sont très fructueux et seront développés.

En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Subventions au bénéfice de 7 associations pour 10 actions retenues dans le cadre de l'appel à projets « Parcours linguistiques à visée professionnelle »

Projet de délibération: 2020 DDCT 51

Rapporteur: Ulf CLERWALL

M. CLERWALL déclare qu'il s'agit, au niveau parisien, de 90 000 euros de subvention au bénéfice de sept associations pour dix actions, dont 36 000 euros à des associations opérant dans le 10° arrondissement.



Le Contrat de Ville 2015- 2020 et le Plan Parisien de l'Insertion par l'Emploi (PPIE) ambitionnent de réduire les inégalités territoriales et de lever les freins sociaux et professionnels. Le PPIE inclut des mesures spécifiques pour les publics en difficulté linguistique, pour un montant de 660 000 euros pour 2020, dont 570 000 euros sont imputés à la DAE et ont été attribués par le Conseil de Paris le 20 juillet 2020. Les 90 000 euros restants seront imputés à DDCT lors du prochain Conseil de Paris.

Les trois associations opérant dans le 10e arrondissement ont répondu à l'appel à projets. Il s'agit de :

- o Français Langue d'Accueil, association pour laquelle il est proposé une subvention de 10 000 euros qui permettra de favoriser l'insertion professionnelle des réfugiés.
- o Axes pluriels pour une subvention de 10 000 euros consacrés au parcours linguistique à visée professionnelle dans le bâtiment.
- o Mouvement d'Entraide pour le Tiers-Monde, association qui demande 16 000 euros dont 8 000 euros consacrés au parcours linguistique à visée professionnelle de préqualification dans la formation et l'emploi des jeunes non qualifiés; 8 000 euros seront consacrés au parcours linguistique à visée professionnelle aptitude BTP adultes non scolarisés non qualifiés.

Pour le Conseil d'arrondissement du 10°, le montant total des subventions demandées est de 36 000 euros.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions à deux associations dans le cadre des Citéslab

Projet de délibération : 2020 DDCT 52

Rapporteur: Ulf CLERWALL

M. CLERWALL indique qu'il s'agit de 30 000 euros de subventions pour deux Citéslab dont 16 000 euros pour le Projets 19 qui opère dans le 19<sup>e</sup> et le Grand Belleville.

Le Contrat de Ville et le programme « Investissement Territorial Intégré » ont pour priorité la création d'entreprises dans les quartiers « Politique de la Ville » et l'implantation d'entreprises dans ces quartiers.

Pour la troisième année consécutive, le service Politique de la Ville participe au financement de deux de ces trois Citéslab en complément de financements de la Caisse des dépôts et consignations.

Le Citéslab permet aussi des actions de sensibilisation des publics, de détection de projets et d'aide à l'amorçage de projets.

Deux Citéslab opèrent dans le nord-est parisien. Pour le 10<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit d'une subvention de 30 000 euros sur le budget de Politique de la Ville pour deux associations, dont 15 000 euros pour Projets 19.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de procéder au vote.





<u>Objet</u>: Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Les Canaux pour son projet « Coordination de la Résidence de l'eau - Mairie du 10ème arrondissement »

Projet de délibération : 2020 DPE 10

Rapporteur: Ulf CLERWALL

M. CLERWALL présente un projet qui est cher à la municipalité car il est hébergé au sein même de la Mairie de l'arrondissement. Il s'agit d'une subvention de 20 000 euros pour l'association « Les Canaux » pour le fonctionnement de la deuxième année de la « Résidence de l'eau ».

Cette subvention intervient à la conjonction entre le Plan Climat parisien et la feuille de route climat de résilience du 10° arrondissement également issue d'une concertation réalisée en 2017.

La Résidence de l'eau est un projet développé par Les Canaux et la structure associative fondée par la Ville qui fédère les acteurs de l'économie sociale et solidaire et l'économie circulaire dans Paris. Elle comporte quatre postes de travail sur 380 mètres carrés de surface de travail. On y trouve des jeunes entreprises, des associations, des collectifs, des chercheurs dans une atmosphère propice aux échanges et à la co-création de projets. Une nouvelle génération de résidents vient d'être installée.

Cinq projets se sont déjà cristallisés au cours de ces rencontres.

- Le premier est intitulé « Permis de débitumer ». Il est consacré à la déminéralisation de l'espace public avec les habitants.
- Le deuxième projet porte sur l'accessibilité à l'eau potable et à l'usage de l'eau, notamment pour les populations fragilisées et marginalisées dans la ville de Paris.
- Le troisième est intitulé « Odyssée » et s'il s'agit d'un projet de réappropriation du canal par les habitants.
- Le quatrième projet, « Zéro plastique » vise à accompagner les restaurateurs vers leur sortie de l'usage du plastique à usage unique ainsi que dans la cuisine et le traitement des denrées alimentaires.
- Le cinquième est un projet éducatif sur la situation hydrique dans le Bassin parisien et sur l'une des trois grandes infrastructures indispensables à la vie dans une métropole comme Paris.

La demande porte sur une subvention de 20 000 euros pour l'association Les Canaux, dont 15 000 euros seront imputés à la section exploitation du budget annexe de l'eau de la Ville de Paris et 5 000 euros provenant du budget général de fonctionnement de la Ville de Paris.

Mme CORDEBARD souligne qu'au regard de l'intérêt que revêtent ces projets, il s'agit de financements sobres.

Elle demande si les conseillers souhaitent formuler des questions ou remarques. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de procéder au vote.



Objet: Modalités de fonctionnement de la commission d'attribution des places en crèche du 10e

arrondissement

Projet de délibération: MA102072

Rapporteure: Awa DIABY

Mme DIABY expose que les crèches collectives municipales accueillent d'une façon régulière durant la journée les jeunes enfants de l'arrondissement âgés de 2 mois et demi à 3 ans. L'enfant est pris en charge avec toute l'attention nécessaire qui concerne sa santé, sa sécurité son bien-être et son développement. Organisées dans le cadre d'un projet d'établissement, elles concourent à l'intégration sociale de l'enfant. La prise en charge se fait dans le respect de la relation parents-enfants.

La Mairie du 10º arrondissement souhaite que l'attribution des places en crèches collectives municipales se fasse dans la plus grande clarté auprès des habitants de l'arrondissement. Aussi est-il proposé aux conseillers d'approuver la composition et les règles de fonctionnement figurant dans la délibération jointe.

L'article 1 fixe la composition de la commission.

La commission d'attribution des places est composée:

- de la Maire d'arrondissement ou en son absence l'adjointe en charge de la Petite enfance;
- de deux représentants du conseil dont un de l'opposition. Les élus désignés sont : Éric ALGRAIN et Bertil FORT;
- de la Cheffe du Pôle Petite enfance de la DFPE;
- des coordinatrices des établissements municipaux de la Petite enfance ;
- du médecin de Protection maternelle et infantile (PMI) de l'arrondissement ou son représentant;
- du responsable du Service social de proximité du CASVP ou de son représentant ;
- des responsables des établissements d'accueil de la petite enfance municipaux et associatifs de l'arrondissement.

Les membres de la commission sont tenus à la confidentialité eu égard aux informations personnelles qui sont portées à leur connaissance.

L'article 2 est relatif au fonctionnement de la commission. La présidence de la commission d'attribution des places en crèches du 10e arrondissement est assurée par la Maire d'arrondissement ou en son absence par l'adjointe déléguée à la Petite enfance.

Les convocations sont envoyées ou remises aux membres de la commission cinq jours calendaire au moins avant la date de la séance. La commission se réunit en séance plénière six fois par an. Une liste d'attente est constituée lors de chaque commission permettant ainsi de pouvoir attribuer une place devenue vacante entre deux réunions de la commission.



Le secrétariat des séances est assuré par le Bureau des Affaires générales et des élections.

En cas d'urgence, dans une situation exceptionnelle, une place peut être proposée à l'attribution, sans convocation préalable de la commission, par la Marie ou sa représentante. Une solution sera trouvée avec la Cheffe du Pôle Petite enfance de la DFPE, le médecin de la PMI et les directrices des crèches concernées. Les crèches associatives peuvent également être sollicitées.

Le nombre de places attribuées est public. Les résultats des commissions d'attribution des places en crèche font l'objet d'un affichage dans la mairie ou en numérique sur le site internet de la mairie.

L'article 3 détermine les critères de priorité dans l'attribution des places en crèche.

### Ces critères sont :

- habiter dans le 10° arrondissement ;
- les situations d'urgence relevant de la protection de l'enfance;
- les deux parents travaillent ou sont étudiants ou demandeurs d'emploi ou en stage de formation;
- la précarité sociale ou les faibles ressources;
- les parents mineurs;
- les familles monoparentales;
- les parents adoptants;
- les naissances multiples ;
- les enfants ou parents porteurs de handicaps;
- les ruptures de mode de garde.

L'article 4 traite des admissions.

Chaque attribution de place est communiquée par courriel ou à défaut par courrier aux parents concernés.

Les parents doivent, sous quinze jours, confirmer leur demande de place en crèche auprès de la direction de l'établissement concerné.

L'admission ne peut être effective qu'après examen de l'enfant par le médecin de la crèche.

En cas de désistement ou d'absence de réponse dans un délai de quinze jours, la place est déclarée vacante.

Mme CORDEBARD précise que le conseil se prononce aujourd'hui sur le cadre de fonctionnement et sur la composition de la commission d'attribution des places de crèche dans le 10e arrondissement.

Elle demande si les conseillers souhaitent formuler des questions ou remarques. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de procéder au vote.





Objet: Subventions (3 353 195 euros), convention et avenants n°1, 2, 3 et 4 à l'association La Maison

Kangourou (L.M.K.) 10e pour ses 17 établissements d'accueil de la petite enfance

Projet de délibération : 2020 DFPE 66

Rapporteure: Awa DIABY

Mme DIABY présente la délibération prévoyant une subvention de 3 353 195 euros pour les dix-sept établissements de l'association La Maison Kangourou. Il s'agit d'une crèche associative subventionnée par la Ville de Paris et la Caisse d'allocations familiales.

Cette subvention globale comprend pour le 10 ème arrondissement :

- une subvention de 253 342 euros pour l'établissement situé au 32, rue des Petites-Écuries dans le 10e ;
- une subvention de 166 336 euros pour l'établissement situé au 30, rue Saint-Quentin dans le 10e;
- une subvention de 152 407 euros pour l'établissement situé au 143, quai de Valmy, dans le  $10^{\circ}$ ;
- une subvention 89 589 euros pour l'établissement situé au 129/131, rue du Faubourg-du-Temple dans le 10°;
- une subvention de 73 552 euros pour l'établissement situé au 34A, rue des Vinaigriers dans le 10°.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à propos de cette délibération. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Subvention (1289 339 euros), convention et avenants n° 3 et 4 avec l'Association pour l'Accueil de Tous les Enfants (11e) pour ses 6 établissements d'accueil de la petite enfance

Projet de délibération: 2020 DFPE 96

Rapporteure: Awa DIABY

Mme DIABY présente cette délibération prévoyant une subvention de 1289 339 euros en faveur de l'association pour l'Accueil de Tous les Enfants.

Cette subvention globale comprend une subvention de de 144 890 euros pour l'établissement « Mowgli », situé au 10, rue Dieu dans le 10°. Il s'agit d'un multi-accueil ouvert depuis 2006. L'établissement réserve une place sur trois aux enfants porteurs de handicaps.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à propos de cette délibération. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de procéder au vote.



<u>Objet</u>: Subvention (7 542 euros) et convention avec l'association « Les petits lardons » pour les travaux de rénovation de la crèche parentale « Les petits lardons » située au 20, rue des Écluses-Saint-Martin 10e

Projet de délibération : 2020 DFPE 136

Rapporteure: Awa DIABY

Mme DIABY présente cette délibération prévoyant une subvention de 7 542 euros pour les travaux de rénovation de la crèche parentale située au 20, rue des Écluses-Saint-Martin. La crèche parentale est gérée par une association de parents. Ces derniers s'engagent à participer à la garde des enfants avec le soutien professionnel de la Petite enfance, dont une responsable technique. Les parents s'engagent également à participer activement à la vie de l'établissement. Sa capacité d'accueil est de 24 places.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à propos de cette délibération. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Activités et temps partagés pour les familles parisiennes durant les mois d'été 2020. Subventions (66 693 euros) à trente-et-une associations pour leurs actions de soutien à la parentalité

Projet de délibération : 2020 DFPE 149

Rapporteure: Awa DIABY

Mme DIABY indique que cette délibération porte sur la mise en place d'un dispositif temporaire exceptionnel de soutien aux projets des partenaires associatifs durant les mois d'été 2020 afin de renforcer l'offre d'activités parents-enfants à destination des familles parisiennes. La subvention est d'un montant de 66 693 euros, pour trente-et-une associations dont dix-neuf avec convention pour leurs actions dans Paris Centre et dans les arrondissements du 10° au 20°.

La Maison du Canal - régie de quartier Paris 10° propose des visites et sorties, l'apprentissage du vélo, la fabrication de boîtes à livres ou de bombes à graines pour les oiseaux. Ces activités sont organisées pour 215 bénéficiaires parmi les familles déjà suivies dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle ayant été fortement impactées par le confinement (poursuite d'activité, perte d'emploi). Une subvention d'un montant de 1125 euros est attribuée à La Maison du Canal.

Mme CORDEBARD propose aux conseillers de formuler leurs questions ou remarques à propos de cette délibération. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Subventions (67 000 euros), 4 conventions annuelles d'objectifs et 2 avenants à convention pluriannuelle d'objectifs avec 13 associations de jeunesse (10°, 17°, 18°, 19°, 20°) au titre de l'insertion

<u>Projet de délibération : 2020 DJS 130</u> <u>Rapporteure : Isabelle DUMOULIN</u>

Mme DUMOULIN expose que la délibération a pour objet de subventionner pour un montant global de 67 000 euros treize associations sises respectivement dans les 10°, 17°, 18°, 19° et 20° arrondissements. Elle porte aussi sur quatre conventions annuelles d'objectifs et deux avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs.



Toutes les associations concernées se caractérisent par leur action en faveur de l'insertion professionnelle et de l'emploi des jeunes. Les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire confèrent une acuité accrue à ces problématiques.

Deux associations du 10° sont concernées par cette délibération. L'une et l'autre se consacrent aux conditions de possibilité de l'insertion professionnelle, en amont de l'âge d'entrée dans la vie active.

Est soumise à l'approbation du conseil une convention annuelle d'objectif entre la Ville et l'association Colombbus et une subvention de 4 000 euros pour son projet « Declickl4s, engager les jeunes par la création numérique». Ce projet est destiné à initier les collégiennes et collégiens scolarisés dans le réseau d'éducation prioritaire à la programmation informatique et au graphisme en développant leurs propres jeux vidéo. Chaque jeune présentera sa réalisation devant un jury de professionnels en juin 2021.

Est également soumise à approbation une convention annuelle d'objectifs entre la Ville et l'association et une subvention d'un montant de 5 000 euros à l'association Jeunesse de Saint-Vincent de Paul pour son projet « Accompagnement global vers un projet professionnel et prévention du décrochage scolaire ». L'angle d'approche privilégié est celui de la responsabilisation, de l'autonomie et de l'estime de soi. Pour ce faire, le projet inclut un engagement dans le bénévolat de proximité.

Mme CORDEBARD propose aux conseillers de formuler leurs questions ou remarques à propos de cette délibération. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Subventions (264 900 euros), 8 conventions annuelles d'objectifs et 8 avenants à convention annuelle et pluriannuelle d'objectifs avec 49 associations de jeunesse (10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e, 20e)

<u>Projet de délibération : 2020 DJS 131</u> <u>Rapporteure : Isabelle DUMOULIN</u>

Mme DUMOULIN déclare que le montant global pour cette délibération est de 264 900 euros pour 49 associations. Elle porte également sur huit conventions annuelles d'objectifs et huit avenants à conventions annuelles et pluriannuelles.

Le trait commun à ces associations est qu'elles ont dû modifier leur programmation du fait de la crise sanitaire. Il s'agit de leur venir en aide et de rendre des adaptations possibles.

Trois associations du 10° sont concernées qui ont en commun des pratiques artistiques à destination des jeunes :

- L'association À Toi Théâtre pour son projet «Atelier Théâtre Intergénérationnel »; ce projet vise quatre objectifs: encourager et développer une pratique amateur de qualité, une meilleure connaissance de la langue française, des rencontres avec des artistes et entre différentes générations parmi les participants. Un montant de subvention de 1 000 euros est proposé pour ce projet.
- L'association Les Quatre Horizons; un deuxième avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et une subvention d'un montant de 1500 euros pour son projet «Ateliers d'expressions culturelles en direction des jeunes» sont proposés par cette délibération. L'avenant prend en compte le fait que l'association a été contrainte de reporter ses activités du fait des règles sanitaires.



- L'association Ngamb'Art: est soumise à l'approbation du conseil une subvention d'un montant de 3 000 euros pour le projet «10° Jeunes Talents » destiné à accompagner des groupes de jeunes dans leur travail de création artistique. L'évènement se déroulera cette année, notamment via une application numérique.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à propos de cette délibération. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u>: Subventions (20 800 euros) et conventions avec dix associations dans le cadre de la politique de la ville

<u>Projet de délibération : 2020 DASES 184</u> <u>Rapporteur</u> : Philippe GUTTERMANN

M. GUTTERMANN présente la délibération pour une convention avec dix associations dans le cadre de la politique de la ville pour Paris.

Pour le 10° arrondissement, il s'agit de l'association Jeunesse de Saint-Vincent-de-Paul. Cette association propose une action intitulée « Sport et santé: tout le monde bouge », action de sensibilisation à la nutrition et à l'exercice physique en direction d'enfants et de leur famille. Cette action vise les familles du quartier Lariboisière/ Saint-Vincent-de-Paul /Portes du 10° Est /Goutte d'Or/ Louis Blanc et a pour but de faire prendre conscience de l'importance de la nutrition et de l'exercice physique. Ces objectifs rejoignent ceux du programme Paris Santé Nutrition. Le montant de la subvention proposée est de 2 000 euros.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à propos de cette délibération. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u> : Modalités de fonctionnement de la Commission de désignation des logements sociaux relevant du contingent de la Mairie d'arrondissement

<u>Projet de délibération : MA102073</u> <u>Rapporteur</u> : Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN souligne l'importance de cette délibération qui dessine le travail de la commission de désignation des logements sociaux dans le 10<sup>e</sup> arrondissement pour les six prochaines années.

Il remercie Madame la Maire de la confiance qu'elle lui a accordée. Il rend hommage à ses prédécesseurs, Sylvie SCHERER et Paul SIMONDON ainsi qu'à Dante BASSINO qui a exercé cette responsabilité lors du dernier mandat. Tous trois ont contribué à rendre plus transparente et plus égalitaire la désignation des logements sociaux dans le 10° arrondissement.

C'est seulement en 1995, lorsque Tony DREYFUS devint maire du 10° que fut créée une commission logement. En 2001, sous l'impulsion de Sylvie SCHERER, elle devint la commission d'attribution des logements sociaux. En 2014, alors que Rémi FERAUD était maire de l'arrondissement, sous l'impulsion de Dante BASSINO et de lan BROSSAT, le 10° a été territoire d'expérimentation pour la cotation des dossiers de demandeurs de logements sociaux.



Il y a aujourd'hui environ 7 000 demandeurs de logement social dans le 10° arrondissement. En 2017, la Mairie d'arrondissement a pu désigner des demandeurs pour 39 logements, en 2018 33, en 2019 32 et en 2020 on en comptera 11 dans quelques jours. Face à ces chiffres, la transparence et l'égalité ne sont pas seulement des exigences démocratiques. Elles sont aussi une nécessité afin d'être certain que ce sont les cas les plus urgents qui sont traités.

Le logement est aujourd'hui un droit. Chaque désignation doit donc pouvoir être expliquée de façon limpide et évidente.

C'est pourquoi il a été décidé, en accord avec Madame la Maire, que chacun des groupes représentés dans ce conseil serait présent dans la commission. En plus de Madame la Maire et de lui-même, comme adjoint en charge du logement et président du groupe PC, il est ainsi proposé que soient membres de cette commission :

- M. Bertil FORT pour l'opposition,
- Mme Kim CHIUSANO, au nom du groupe Paris en commun,
- Mme Isabelle DUMOULIN au nom du groupe Génération.s,
- Mme Sylvie SCHERER au nom du groupe écologie Paris 10.

Il a été également souhaité d'ouvrir le collège des personnalités qualifiées, avec la présence de représentants des structures d'hébergement d'urgence présents sur le territoire et avec la présence de représentants des conseils de quartiers.

Quelques autres changements sont à noter. Le nom de la commission change : il ne s'agira plus d'une commission d'attribution des logements sociaux, mais une commission de désignation des logements sociaux. Ainsi s'exprime la volonté de traduire la réalité et de ne pas donner de faux espoirs. La Mairie du 10° n'attribue pas des logements. Elle formule des propositions aux bailleurs sociaux qui, eux, attribuent des logements.

Des changements sont aussi à noter parmi les critères mis en avant. La lutte contre les violences intrafamiliales sera un axe majeur de travail de la commission. Le fait de travailler dans le 10° arrondissement est un critère qui a été ajouté. La crise sanitaire n'a fait que confirmer le besoin de réduire les temps de trajet entre le domicile et le lieu de travail. Les autres axes de travail seront les mêmes que durant la dernière mandature : résidence dans le 10°, lutte contre les expulsions locatives, insalubrité du logement, suroccupation, handicaps, maladie, taux d'effort.

Comme Anne HIDALGO et lan BROSSAT le font à Paris, il a été décidé avec Madame la Maire du 10e arrondissement de réserver un logement sur six du contingent à des agents de la Ville de Paris.

Il a été décidé d'inscrire noir sur blanc dans la délibération que la recherche du consensus sur tous les dossiers serait la règle de la commission. Si la commission n'y parvient pas, un vote sera organisé, à titre exceptionnel peut-on espérer.

Dans un souci de transparence, il a été décidé que le procès-verbal de chaque commission serait envoyé à l'ensemble des membres de la commission après chaque commission.

Par transparence encore, il a été décidé que chaque année, au premier trimestre de l'année civile, la commission rendrait un rapport d'activité présenté à l'ensemble des membres du Conseil d'arrondissement, afin de rendre compte de son travail et de l'état des demandeurs de logement social dans l'arrondissement.

Les maîtres-mots de la commission seront la transparence et l'égalité.



Il espère que la commission aura chaque année davantage de logements à désigner, ce qui voudrait dire que serait tenu l'objectif de 1500 nouveaux logements sociaux au cours de la mandature.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à propos de cette délibération. En l'absence de questions ou remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet: Réalisation dans les 10e, 14e, 17e et 20e arrondissements d'un programme d'acquisition-

amélioration de 5 logements PLA-I par SNL-PROLOGUES

Projet de délibération: 2020 DLH 47

Rapporteur: Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN expose que cette délibération a pour objet d'autoriser la Ville de Paris à financer un programme d'acquisition-amélioration concernant un logement dans le 10°. Il s'agit d'un logement PLA-I à réaliser par le bailleur SNL-PROLOGUES au 204, rue du Faubourg-Saint-Martin. La Ville de Paris verserait une subvention d'un montant maximal de 13 387 euros afin de mettre le logement aux normes. Le logement devrait être prêt en juin 2021. Il reviendrait à la Ville de désigner des locataires pour cet appartement.

Ce programme de SNL-PROLOGUES a pour objectif de produire des logements conventionnés PLA-I ayant vocation, après travaux, à accueillir de façon transitoire des ménages en difficulté et de les préparer à accéder à un logement dans le parc social pérenne.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers veulent formuler des questions ou remarques à propos de cette délibération.

M. FORT remercie pour cet exposé de la vision de la politique du logement et du fonctionnement de la commission de désignation.

Concernant le programme d'acquisition-amélioration du logement en question, il rappelle qu'il s'agit d'une préemption. Il s'agit d'un quartier déjà très chargé en PLA-I, raison pour laquelle il annonce qu'il s'abstiendra lors du vote. Il souhaite que la politique du logement social soit menée de façon raisonnée, intelligente et avec une véritable vision. Il faut qu'elle soit équilibrée entre tous les arrondissements et tous les quartiers parisiens.

Mme CORDEBARD répond qu'elle appelle elle aussi de ses vœux à un rééquilibrage entre tous les arrondissements parisiens en matière de politique du logement. Un sérieux rééquilibrage serait même nécessaire. Concernant le 10°, elle déclare tenir à la réalisation du programme de la municipalité car l'arrondissement est loin d'être surdoté en logements sociaux.

Elle propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (une abstention).





<u>Objet :</u> Réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'immeuble 1-3, place de Stalingrad (10e) – Garantie par la Ville d'un prêt PAM complémentaire (545 000 euros)

Projet de délibération: 2020 DLH 105

Rapporteur: Élie JOUSSELLIN

M. JOUSSELLIN expose qu'en décembre 2011, la Ville de Paris a approuvé et financé la réalisation par la RIVP d'un programme de réhabilitation Plan Climat de l'immeuble situé au 1-3, place de Stalingrad dans le 10° et a accordé sa garantie pour le service des intérêts et l'amortissement des emprunts à contracter par l'organisme.

Suite à la découverte pendant le chantier d'une grande quantité d'amiante dans la façade, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires, ce qui a impacté le prix de revient prévisionnel de l'opération avec une hausse de 1,8 million d'euros en partie compensée par des prêts garantis par la Ville en 2017 pour un montant global de 2,6 millions d'euros contre 1,5 million d'euros envisagés initialement.

Néanmoins, cette enveloppe de prêt demeure insuffisante et la RIVP sollicite désormais la Ville pour qu'elle garantisse un prêt PAM supplémentaire de 545 000 euros afin de pouvoir terminer l'opération.

Le coût augmente car le programme s'est considérablement étoffé au cours du chantier, avec trois axes majeurs : le traitement de l'amiante, le confort et la sécurité des locataires avec pose d'occultations sur les fenêtres, amélioration des installations électriques, remplacement des appareils sanitaires et remplacement des portes palières. Le troisième axe est la végétalisation de la toiture-terrasse. Ces deux derniers points découlent notamment d'une concertation avec les locataires. Ceux-ci avaient pu ne pas être contents de l'avancée des travaux. Dante BASSINO et lan BROSSAT se sont rendus sur place en juillet 2019 et M. JOUSSELLIN indique s'y être également rendu en août 2020. Pour M. JOUSSELLIN, il est donc important que la Ville puisse aider la RIVP à terminer les travaux et que la concertation engagée avec les habitants de l'immeuble permette de répondre à leurs attentes.

Mme CORDEBARD déclare qu'il convient en effet de terminer ce chantier de réhabilitation dans les meilleures conditions possibles et d'accompagner les locataires qui ont eu à subir des aléas de chantier importants.

Elle demande si les conseillers ont des questions.

M. FORT déclare que le chantier de réhabilitation est dû à la découverte d'amiante. Le diagnostic amiante existe depuis 1997. Il demande si la Mairie de Paris a fait un diagnostic amiante à l'occasion de ce chantier. Il annonce qu'il s'abstiendra lors de ce vote.

M. JOSSELLIN pense que les aléas de chantier sont chose courante à Paris.

M. FORT est certain qu'il peut y avoir beaucoup d'aléas de chantier. Sa question est de savoir si un diagnostic amiante a été effectué par la Mairie de Paris. Il pense qu'il serait inacceptable et irresponsable que ce diagnostic n'ait pas été réalisé, occasionnant des délais et des coûts supplémentaires pour les contribuables parisiens.

Mme CORDEBARD déclare souhaiter que M. FORT modère ses appréciations. Elle indique qu'il est rare qu'un chantier de cette ampleur ne réserve pas des surprises et la découverte d'amiante non identifiée lors des diagnostics est un classique. Dans Paris et dans le 10°, un grand nombre de bâtiments ont été construits ou modifiés à une époque où l'amiante floquée était fréquemment utilisée.

Les informations précises concernant les diagnostics réalisés par la RIVP pourront lui être communiquées ultérieurement s'il le souhaite.



Elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité (une abstention).

Objet : Subventions (340 000 euros) à trois associations pour leurs actions d'accueil et

d'accompagnement à destination de jeunes (conventions et avenant)

Projet de délibération : 2020 DASES 147

Rapporteure: Philomène JUILLET

Mme JUILLET expose que la délibération porte sur des subventions à trois associations pour leurs actions d'accueil et d'accompagnement à destination des jeunes. Pour le 10°, il s'agit plus particulièrement de l'Association des Jeunes Amis du Marais (AJAM) qui intervient activement dans l'arrondissement où elle partage des locaux avec les Restos du Cœur à la Grange-aux-Belles depuis quatre ans.

Cette association développe des actions à destination des jeunes de 8 à 16 ans tout en soutenant et impliquant les parents et les familles, en étroit partenariat avec d'autres acteurs de l'arrondissement ainsi que les bailleurs sociaux.

En 2019, 850 jeunes, dont 74% de filles, ont été accueillis dans le cadre d'activités culturelles, de loisirs ou sportives. Elle salue à cette occasion la présence dans l'équipe d'éducatrices alors que ces équipes n'étaient formées que d'éducateurs il y a encore quelques années.

Elle ajoute que durant le confinement, l'AJAM n'a jamais cessé d'accompagner les jeunes et leurs familles, tant pour l'accomplissement des démarches administratives que pour l'aide aux devoirs et à la continuité éducative.

Elle demande de permettre la signature d'une convention annuelle d'objectifs et d'une subvention de 130 000 euros qui constitue la stricte reconduction des subventions antérieures depuis 2017.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à exprimer. En l'absence de questions et remarques, elle propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (239.000 euros) convention et avenants à convention avec sept structures culturelles dans le cadre de l'Art pour Grandir et des Temps d'activités périscolaires

<u>Projet de délibération : 2020 DAC 242</u> Rapporteure : Laurence PATRICE

Mme PATRICE indique que cette délibération porte sur un montant total de 239 000 euros. Il s'agit de programmes d'éducation artistique et culturelle pour favoriser les liens avec les équipements de proximité et permettant aux enfants de découvrir et de s'initier à des pratiques artistiques.

Il s'agit d'une priorité et d'un engagement fort de la municipalité parisienne.

L'Art pour Grandir a permis depuis 11 ans de créer des relations nouvelles entre les services culturels et les équipes pédagogiques et d'animation, de proposer aux enfants des pratiques artistiques et, en fin d'année, traditionnellement, de réunir enfants et familles autour d'une restitution. L'Art pour Grandir implique 90 établissements culturels ou associations, 495 écoles parisiennes, 114 collèges et 230 centres





de loisirs. Pour cette 12e édition, il s'agit de six structures culturelles qui reconduisent leur programme. Leur évaluation a été positive et un nouveau projet est proposé. On y trouve entre autres le Théâtre de la Ville ou le Théâtre de la Marionnette.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers ont des questions ou remarques à exprimer.

M. DELPLANQUE déclare que l'éducation artistique et culturelle est un élément important pour lutter contre les inégalités sociales à l'école et au collège. C'est pourquoi il soutient tout particulièrement cette délibération et souhaite que ce dispositif subventionné par la Ville soit mis en valeur et identifié au mieux par les Parisiennes et Parisiens.

Mme CORDEBARD propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet: Subvention (5000 euros) avec l'association Hippocampe

<u>Projet de délibération : 2020 DAC 298</u> Rapporteure : Laurence PATRICE

Mme PATRICE expose que l'association Hippocampe présente la particularité de créer une activité autour de la connaissance et de la pratique du mime corporel. Les cours ont lieu au Théâtre de la Terre, au passage du Buisson Saint-Louis dans le 10°. En 2019, Hippocampe a animé des cours réguliers et des stages d'animation ouverts à tous. En 2020, Hippocampe a continué à développer son programme de stages mais son activité s'est trouvée arrêtée au mois de mars du fait de la crise sanitaire. Mais l'association a continué à travailler et lancé le projet « GestezChezVous ». Par ailleurs, les stages d'été ont été maintenus.

Elle propose de continuer à soutenir le travail de cette association par l'attribution d'une subvention de 5 000 euros.

Mme CORDEBARD déclare qu'elle ne connaît pas encore cette association à laquelle elle se fera un plaisir de rendre visite en compagnie de Mme PATRICE.

Elle demande si les conseillers souhaitent poser des questions ou émettre des commentaires puis propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet: Subventions (150 000 euros) et conventions avec 9 sociétés

<u>Projet de délibération : 2020 DAC 548</u> Rapporteure : Laurence PATRICE

Objet : Subventions et avenants à convention avec 30 sociétés gérantes de salles de cinéma

indépendantes au titre du plan de soutien aux acteurs culturels

<u>Projet de délibération : 2020 DAC 550</u> <u>Rapporteure</u> : Laurence PATRICE



Mme PATRICE propose de présenter ces deux délibérations en continuité car toutes deux portent sur le cinéma.

Mme CORDEBARD donne son accord.

Mme PATRICE indique que la première délibération (DAC 548) porte sur des travaux d'accessibilité et de modernisation d'un cinéma indépendant, l'Archipel, dans le 10° arrondissement, pour une somme de 6 000 euros.

La seconde délibération (DAC 550) concerne également des salles de cinéma indépendantes. Il s'agit de soutenir ces salles en complément des mesures mises en place par l'État et la Région Île-de-France. Ces acteurs culturels de proximité ont une grande importance. Dans le 10e arrondissement, il s'agit de soutenir le cinéma l'Archipel qui se distingue par sa programmation exigeante et l'accompagnement des films projetés par des rencontres et évènements dans ce lieu convivial.

Une subvention de 5000 euros est également prévue au bénéfice du cinéma Le Brady qui propose une programmation de films d'art et d'essai de haute qualité et organise des cycles de festivals. Le cinéma propose aussi des films pour le jeune public.

Elle indique qu'une subvention de 5 000 euros est par ailleurs prévue pour le cinéma Le Louxor, au croisement des 9° et 10° arrondissements. Cette salle tente de maintenir une politique tarifaire modérée afin de permettre l'accès au plus grand nombre.

Mme CORDEBARD rappelle l'importance attachée à l'existence de ces salles de cinéma dans le 10° arrondissement. Elle veut qu'elles survivent. Elle demande si ces délibérations suscitent des questions ou commentaires puis propose de procéder aux votes.

La délibération 2020 DAC 548 est adoptée à l'unanimité.

La délibération 2020 DAC 550 est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (4500 euros) à l'association Le Temps des Rues au titre de l'action culturelle locale

du 10e arrondissement

<u>Projet de délibération : 2020 DAC 584</u> Rapporteure : Laurence PATRICE

Mme PATRICE indique qu'il s'agit à nouveau de soutenir les actions culturelles locales en adoption une subvention de 4500 euros au bénéfice de l'association Le Temps des Rues pour ses activités en 2020. Elle rappelle que l'association a pour objet d'organiser des spectacles fixes ou mobiles dans la rue. En 2019, l'association a réalisé la 22º édition du festival Printemps des rues avec la participation de onze compagnies. Elle a aussi soutenu deux créations. Elle a aussi poursuivi son partenariat avec le lycée de la mode Marie Laurencin encadré par deux plasticiens. En 2020, l'association prévoit de maintenir de maintenir la 23º édition de son festival Printemps des Rues, reporté à la fin du mois de septembre. Elle poursuit aussi ses résidences d'artistes en partenariat avec la Ville de Paris.

Sur proposition de la Mairie du 10<sup>e</sup> arrondissement, elle propose d'adopter cette subvention de 4 500 euros pour l'association Le Temps des Rues.

Mme CORDEBARD donne la parole à M. ALGRAIN.



M. ALGRAIN se réjouit de la possibilité pour l'association de réaliser son festival Printemps des Rues à l'automne. Il s'agit d'un festival remarquable qui se renouvelle tous les ans et il invite tous et toutes à s'y rendre.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (8 500 euros) à deux associations, Ferraille et Ngamb'art dans le cadre de l'action

culturelle locale dans le 10e arrondissement <u>Projet de délibération : 2020 DAC 594</u> Rapporteure : Laurence PATRICE

Mme PATRICE indique que cette délibération prévoit d'aider financièrement deux associations bien connues dans l'arrondissement. Il s'agit de l'association Ferraille Production: prospection et exploitation artistique. C'est l'association qui organise le festival Formula Bula consacré à la bande dessinée, centré dans le 10° arrondissement. Formula Bula aura bien lieu, avec certains aménagements, et permettra en particulier de rencontrer des petits éditeurs indépendants. La subvention proposée est d'un montant de 6 000 euros.

Cette même délibération concerne l'association Ngamb'art pour son activité de promotion des arts de la scène. Le festival 10° Jeunes Talents propose des scènes ouvertes dans le quartier de la Grange-aux-Belles. Il est proposé un soutien de 2500 euros dont 1500 euros dans le cadre de l'action culturelle locale et 1000 euros pour le festival Jeunes Talents au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers de politique de la ville.

Mme CORDEBARD sollicite les conseillers pour des questions ou remarques. En l'absence de questions et remarques, elle propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subvention (50 000 euros) au porteur de projet le Collectif MU lauréat de l'appel à projets « Embellir Paris » pour « Les fables du Calao » et convention de subvention

<u>Projet de délibération : 2020 DAC 710</u> Rapporteure : Laurence PATRICE

Mme PATRICE rappelle que le collectif MU est lauréat de l'appel à projets « Embellir Paris » pour les « Fables du Calao ». Sur le site de la Promenade urbaine, au niveau du marché Barbès, a ainsi été déployé le projet « Les intruses » de l'artiste Randa Maroufi pour une année (d'août 2019 à août 2020). Ce projet ayant remporté un vif succès et sa tenue dans l'espace public ayant été très bonne, il sera prolongé jusqu'au printemps 2021.

Il est proposé de réaliser l'un des projets vice-lauréats à la suite. « Les Fables du Calao » est porté par le collectif MU et accompagné par l'Institut des cultures d'islam. Le dispositif artistique est une œuvre multidimensionnelle, poétique et grand public qui sera conçue par les artistes du Cercle Kapsiki, basé au Cameroun. Le projet s'inscrit par ailleurs dans la saison Africa 2020 organisée par l'Institut des



cultures d'islam qui est, avec le Théâtre de la Ville, l'un des deux « quartiers généraux » parisiens. Il fera ainsi écho à l'exposition Zones Franches présentée au printemps 2020.

Il est proposé de soutenir pour un montant de 50 000 euros le collectif MU pour ce projet en grande partie situé sur la promenade urbaine Barbès-Stalingrad et dans le quartier de la Goutte d'Or.

Mme CORDEBARD souligne qu'il faut continuer à investir sur la promenade urbaine. Il s'agit d'un enjeu très important. Il reste à travailler pour faire vivre cet environnement embelli et le partager davantage. Les projets artistiques qui animeront cette promenade feront partie de la stratégie et de la volonté de faire en sorte qu'elle devienne un lien entre les arrondissements et un lieu où tous auront plaisir à se retrouver.

Elle demande si les conseillers souhaitent exprimer des remarques ou questions.

M. FORT déclare ne pas être certain qu'une subvention de 50 000 euros pour créer un parcours sonore puisse améliorer la qualité de vie des habitants du quartier qui attendent en priorité des investissements en matière de sécurité et en matière de propreté. Il préférerait que ces 50 000 euros aillent dans la création d'une police municipale plutôt que dans ce type de décoration. C'est la raison pour laquelle il votera contre cette délibération.

M. ALGRAIN ne souhaite pas entrer dans une polémique à ce sujet. La promenade urbaine mérite d'être aussi accompagnée sur le plan culturel. Il ne voit pas pourquoi, parce que ce quartier rencontre des difficultés, , il faudrait le priver de ce qui est le sens même de l'évolution de ces quartiers, à savoir la culture.

M.GUTTERMANN déclare que ce lieu doit être investi par tous les types de populations, avec des activités sportives mixtes, des activités sportives pour les personnes à mobilité réduite et pour les personnes du troisième âge. Il faut réinvestir ces lieux pour les faire vivre.

M. FORT déclare ne pas être contre le principe des activités culturelles et sportives sur la promenade urbaine. Toutefois, il est convaincu que les habitants et les riverains n'iront jamais sur cette promenade si elle n'est pas sécurisée et propre. Il faut donner envie d'y aller et c'est une question de priorités afin qu'il ne s'agisse pas d'argent jeté par les fenêtres.

M. CORDEBARD relève qu'il s'agit là d'un désaccord fondamental. Elle pense qu'il faut l'ensemble de ces conditions et de ces propositions, y compris pour assurer la sécurité et aider à l'entretien du lieu.

Elle propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à la majorité, (une voix contre).

Objet : Subventions (4 091 111 euros) à 10 opérateurs pour le fonctionnement de 15 Espaces Solidarités Insertion. Avenant.

Projet de délibération : 2020 DASES 134

Rapporteure: Sylvie SCHERER

Mme SCHERER rappelle que les Espaces Solidarité Insertion forment un réseau d'accueil de jour qui assure l'orientation de premier niveau des personnes en situation de rue. Leur objectif est d'accompagner les plus exclus et désocialisés vers les services de droit commun. La Ville, l'État et la RATP ont conclu en 1996 une convention, renouvelée depuis à deux reprises, fixe les modalités de fonctionnement et de financement de ces structures. En parallèle existent des conventions entre la Ville et chacun des gestionnaires de ces espaces.



Le réseau des ESI est un acteur central du pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, tout particulièrement pour l'accès aux droits, aux soins et aux besoins premiers des grands exclus. En 2019, les ESI ont vu 470 000 passages d'usagers.

Trois ESI Familles ont récemment été créés qui complètent les 13 ESI généralistes.

En 2019, la participation financière de la Ville de Paris aux budgets de fonctionnement des « Espaces Solidarité Insertion » s'est élevée à 4 049 411 euros.

Quinze des seize Espaces Solidarité Insertion sont concernés par cette délibération, dont deux dans le 10° arrondissement, à savoir « Chez Monsieur Vincent » pour une subvention revalorisée de 1 220 euros (compensant une mesure de non versement d'une subvention nouvelle) pour un total de 200 060 euros et l'ESI Bichat Emmaüs pour une subvention renouvelée de 203 677 euros.

Dès le début du mois de mars dernier, les accueils de jour ont adapté leurs modalités d'intervention afin de permettre le maintien du lien avec l'ensemble des personnes suivies. Ont été maintenues les permanences de domiciliation, l'accès à des dispositifs de distribution alimentaire, les maraudes et les échanges téléphoniques.

Il faut noter que la situation reste difficile depuis le déconfinement pour ces établissements qui reçoivent un grand nombre d'usagers. La disposition des deux établissements du 10° rend très difficile le respect des mesures de précaution et un accueil optimal des bénéficiaires. Elle souligne que cette situation ne pourra pas perdurer avec l'arrivée des mauvais jours. Une rencontre aura lieu cette semaine pour envisager des solutions.

M. CORDEBARD demande si les conseillers veulent s'exprimer au sujet de cette délibération.

M. JOUSSELLIN, au nom du groupe communiste, déclare saluer le travail des acteurs de la solidarité dans l'arrondissement et ce d'autant plus au cours de cette année, avec la crise sanitaire et avec la grave crise sociale qui s'annonce. Il faut entendre le cri d'alarme des associations de solidarité face aux baisses de subvention de l'État. Il est donc bien que la Ville de Paris les aide et les élus communistes voteront cette délibération avec conviction.

Mme CORDEBARD déclare qu'il convient également de réfléchir aux aides pratiques qui pourront être apportées aux associations qui font de l'accueil de jour dans la mesure où il ne sera peut-être pas possible d'utiliser normalement les locaux pendant un certain temps. La question de leur accompagnement doit être examinée, notamment pour l'hiver qui vient.

Elle procède au vote sur la délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (839 002 euros) et conventions relatives au fonctionnement de maraudes d'intervention sociale en direction de personnes sans abri mises en œuvre par cinq organismes

Projet de délibération : 2020 DASES 169

Rapporteure: Sylvie SCHERER

Mme SCHERER expose que les maraudes d'intervention sociale sont des équipes mobiles qui vont à la rencontre des personnes dont l'espace de vie est la rue. Leur mission est de les écouter, de les orienter et de les accompagner vers un projet de sortie de rue. Elles sont généralistes et pédestres et composées de travailleurs sociaux qui opèrent en journée et se coordonnent avec les maraudes



d'évaluation et d'orientation qui interviennent sur signalement. À Paris, c'est l'Unité d'Assistance aux Sans-Abri (UASA), créée en 2004, qui prend cette action en charge.

La coordination des maraudes est confiée au SAMU social depuis septembre 2016 afin de permettre à l'ensemble des acteurs de travailler en synergie et d'assurer une couverture logique et effective du territoire.

Ces objectifs nécessitent une augmentation du financement de la Direction Régionale Interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL) et de la DASES pour permettre notamment le recrutement de sept nouveaux travailleurs sociaux et chefs de service pour cinq gestionnaires différents, avec une subvention totale de 839 002 euros dans le cadre de conventions pluriannuelles proposées à la signature de la Mairie de Paris.

Cette délibération propose de soutenir les deux plus importantes maraudes d'intervention sociale de l'arrondissement, à savoir :

- la maraude Paris Nord d'Emmaüs particulièrement présente dans la moitié Est et Sud du 10°; la subvention proposée est d'un montant de 254 892 euros à partager avec la maraude du Bois de Vincennes;
- la maraude de l'association Aux Captifs La Libération qui est présente dans le quartier Saint-Vincent-de-Paul et aux abords des gares; le montant proposé est de 79 284 euros.

Parmi les maraudes signalées pour cette subvention, l'une est non territorialisée mais concerne aussi le 10° arrondissement. Il s'agit de la maraude dite « Bociek » spécialisée sur les publics migrants originaires d'Europe de l'Est.

Comme pour les ESI, les cofinancements DRIHL et DASES constituent l'essentiel des financements de ces projets. Étant donné le territoire couvert et la stratégie consistant à aller vers les publics les plus désocialisés dans le 10°, des ressources humaines supplémentaires sont nécessaires.

Mme CORDEBARD souligne qu'il est nécessaire que ces maraudes puissent se déployer au mieux sur le territoire. L'errance et la grande pauvreté sont en forte augmentation dans certains quartiers. Il faut aller à la rencontre de ces personnes et pouvoir assurer un suivi social grâce à une coordination resserrée et à des moyens accrus.

Il reste la nécessité d'ouvrir davantage de places d'hébergement. Quelque soit le niveau de la prise en charge et la qualité du travail social des travailleurs sociaux de la Ville de Paris, il ne sera pas possible de faire un travail social de bonne qualité sans débouchés réels suffisants en matière d'hébergement puis de logement. C'est pourquoi il faudra continuer à réclamer et à obtenir le nécessaire ainsi que l'a fait Dominique VERSINI avec talent et persévérance durant le mandat précédent.

Elle propose d'adopter cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet: Classification de nouvelles voies des 10°, 12°, 13°, 14°, 15°, 16°, 17° et 19° au titre des droits de voirie

Projet de délibération: 2020 DU 90

Rapporteur: Paul SIMONDON

M. SIMONDON explique qu'une portion de la place Johann-Strauss a reçu l'an dernier l'appellation de promenade Cleews-Vellay. Par cette délibération, il s'agit de rattacher à cette nouvelle dénomination la



tarification des droits de voirie avec le même montant de tarification que sous la dénomination antérieure Johann-Strauss.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers souhaitent s'exprimer à propos de cette délibération. En l'absence de questions et remarques, elle propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Divers collèges - Dotations (1066227 euros) pour le soutien de la Ville de Paris aux projets

éducatifs

Projet de délibération : 2020 DASCO 34

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN déclare que cette délibération permet de mesurer l'engagement de la Ville concernant la réussite éducative des collégiennes et collégiens parisiens. Cela se traduit par un soutien financier important pour les établissements. Le soutien de la collectivité a contribué, en 2018-2019, à la réalisation de près de 1200 projets au bénéfice de 56000 collégiens. Ces projets ont pris différentes formes : activités éducatives, voyages ou sorties scolaires.

L'année 2019-2020 a été fortement perturbée par les mouvements sociaux et la crise sanitaire. De nombreux collèges ont vu leurs projets éducatifs ainsi que leurs voyages annulés.

Pour faire face aux dépenses engagées avant ou après le confinement, des mécanismes sont prévus pour que tant les prestataires que la Ville de Paris puissent s'y retrouver.

Pour l'année 2020-2021, conformément aux enjeux du projet éducatif territorial de Paris, la collectivité parisienne poursuit son engagement dans ce dispositif facultatif avec la volonté d'accompagner la réussite éducative des jeunes Parisiennes et Parisiens. Ce financement forfaitaire est adossé au classement académique de référence de chaque établissement. Ce classement, en 4 groupes, tient compte de la situation sociale et scolaire des élèves. Le groupe 4 regroupe les collèges dans lesquels sont scolarisés les élèves les plus défavorisés. Pour le groupe 4, ces dotations se situent à hauteur de 19 500 euros. Pour les cinq collèges du 10° arrondissement, sont concernés les collèges Valmy, Francoise Seligmann et Grange-aux-Belles. Le groupe 3 permet une dotation de 17 500 euros au bénéfice des deux autres collèges du 10°, Louise Michel et Bernard Palissy.

Pour l'année 2019-2020, les reliquats sont exceptionnellement importants du fait des projets éducatifs et des voyages non réalisés. Ces reliquats non consommés viendront abonder la trésorerie des collèges.

Il demande au conseil d'approuver ces dotations pour un total de 94 500 euros au bénéfice des cinq collèges de l'arrondissement.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers souhaitent s'exprimer à propos de cette délibération. En l'absence de questions et remarques, elle propose de procéder au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme CORDEBARD confie pour quelques instants la présidence du conseil à M. ALGRAIN et lui demande de présenter les délibérations suivantes.

[Madame la Maire sort de la salle.]



Objet : Subventions (276 000 euros) et conventions ou avenants à convention pour l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir

Projet de délibération: 2020 DASCO 35

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN rapporte avoir cherché la raison pour laquelle le conseil d'arrondissement du 10° était concerné par cette délibération, notamment parce qu'il était question de soutenir l'implantation de résidences artistiques dans les collèges dans le cadre de l'Art pour Grandir sans que les collèges habituels figurent dans la liste. Il apparaît que la Compagnie KeatBeck, qui n'intervient pas dans le 10° arrondissement, y est domiciliée. En revanche, l'article 5 mentionne une subvention de 25 000 euros attribuée au CENTQUATRE, qui est domicilié dans le 19° arrondissement mais intervient bien dans les collèges Valmy et Francoise Seligmann. Une autre subvention de 5 000 euros apparaît dans l'article 39 pour être attribuée à l'association Trans'art In, qui est domiciliée dans le 20° arrondissement mais intervient au collège de la Grange-aux-Belles.

Il demande si des conseillers souhaitent s'exprimer au sujet de cette délibération.

M. FORT rapporte les titres de certains des ateliers proposés: « Le mythe de la virilité », « L'Étranger c'est moi », « Frère migrant ». Il aurait souhaité, par curiosité, en savoir davantage sur les discours tenus à l'occasion de ces ateliers.

M. ALGRAIN précise que les collèges et les écoles de l'arrondissement seront largement ouverts à tous les conseillers chaque fois que des manifestations sont proposées dans le domaine culturel.

Il soumet cette délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Divers collèges publics - Bilan d'utilisation des dotations 2019 (126 257,48 euros) au titre du Fonds Commun Départemental des Services d'Hébergement

Projet de délibération : 2020 DASCO 84

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que cette délibération propose, pour le 10° arrondissement, deux subventions d'investissement au collège de la Grange-aux-Belles d'un montant de 1 080,24 euros et de 4 304,74 euros.

Il demande si des conseillers souhaitent prendre la parole sur cette délibération puis la soumet au vote. La délibération est adoptée à l'unanimité.





Objet : Collèges publics – Contribution de la Ville de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021

Projet de délibération: 2020 DASCO 90

Rapporteur : Éric ALGRAIN

[Madame la Maire revient dans la salle de délibération.]

M. ALGRAIN indique qu'il s'agit d'une contribution de la Ville de Paris pour les collèges publics de Paris aux services de restauration et d'internat des collèges dotés d'un service de restauration autonome pour 2021. Sur les cinq collèges du 10°, quatre sont rattachés à la Caisse des écoles du 10° arrondissement tandis que le collège de la Grange-aux-Belles dispose de son propre service de restauration.

Une dotation de la Ville est proposée pour l'année 2021 d'un montant global de plus de 2 673 000 euros. Pour ce qui concerne la dotation du collège de la Grange-aux-Belles, le montant prévisionnel pour 2021 est de 77 178 euros, ce qui correspond à une contribution de la Ville par repas de 1,99 euro.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers souhaitent intervenir.

M. GUTTERMANN déclare que dans le cadre des travaux de la prochaine commission de la Caisse des écoles, l'étude de la possibilité pour la Caisse de fournir des repas pour tous les enfants des écoles du 10° devrait être envisagée.

M. ALGRAIN répond que cette proposition est formulée régulièrement. Il rappelle avoir lui-même formulé cette proposition auprès du collège Marie Laurencin qui ne dispose pas d'un service de restauration adapté. La question est en cours et pourrait contribuer à amortir les importants investissements réalisés par la Caisse des écoles dans l'arrondissement.

Mme CORDEBARD soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Caisses des écoles - Prolongation pour l'année 2021 des modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

Projet de délibération: 2020 DASCO 92

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que cette délibération propose de prolonger pour l'année 2021 les modalités de conventionnement et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

La période du confinement puis du déconfinement a fait que ce qui relève traditionnellement de l'échange entre les caisses des écoles et la DASCO n'a pas pu s'opérer dans des conditions normales cette année. Les modalités de conventionnement, qui étaient établies pour une période de trois ans, sont reconduites pour un an de façon à pouvoir retravailler ces modalités dans des conditions normales.

Mme CORDEBARD soumet cette délibération au vote.





Objet: Collèges publics autonomes - Dotations initiales de fonctionnement 2021 (10 500 406 euros)

Projet de délibération : 2020 DASCO 112

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN déclare que cette délibération concerne les collèges publics autonomes, avec une dotation initiale de fonctionnement pour 2021. Il s'agit de près de 10 millions d'euros pour l'ensemble parisien. Le mode de calcul des dotations repose sur un forfait par l'élève au titre des dépenses pédagogiques et sur les charges générales de chaque établissement.

Concernant les cinq collèges du 10<sup>e</sup> arrondissement, les montants variables selon leur configuration sont les suivants:

- collège Bernard Palissy: 77 238 euros;

- collège de la Grange-aux-Belles : 133 508 euros ;

- collège Louise Michel: 118 500 euros;

- collège Valmy: 80 752 euros;

- collège François Seligmann: 83 782 euros.

Soit un total de 493 780 euros qui se situe dans la moyenne parisienne, avec un vingtième environ du budget.

Mme CORDEBARD remarque que ces délibérations successives montrent le niveau d'engagement de la Ville de Paris dans ses établissements scolaires.

Elle soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

<u>Objet</u> : Collèges publics parisiens - Dotations complémentaires de fonctionnement (183 120 euros), subvention d'équipement (12 000 euros) et subventions pour travaux (611 079 euros)

Projet de délibération: 2020 DASCO 114

Rapporteur: Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN indique que cette délibération complète la délibération précédente pour des petits travaux supplémentaires, avec des subventions d'équipement pour des montants plus modestes, qui concernent trois collèges du 10° arrondissement, à savoir :

- le collège Bernard Palissy, pour un montant de 2000 euros correspondant à des dépenses de chauffage,
- le collège François Seligmann, pour un montant de 7 000 euros pour des dépenses liées à la crise sanitaire,
- le collège de la Grange-aux-Belles, pour un montant de 3 960 euros pour la modernisation de locaux pédagogiques et l'installation de robinets.



Mme CORDEBARD demande si les conseillers souhaitent émettre des remarques ou questions puis soumet la délibération au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Objet : Subventions (343 000 euros) à 78 associations pour le financement de 82 projets sur les quartiers populaires parisiens - Appel à projets Citoyenneté, Laïcité et Valeurs de la République 2020

Projet de délibération : 2020 DDCT 49

Rapporteur : Éric ALGRAIN

M. ALGRAIN souligne l'importance de cette délibération. Il rappelle que le 10° arrondissement comprend un quartier s'inscrivant dans la cadre de la politique de la ville ainsi que deux autres quartiers dits « en veille active ». Des moyens importants sont mis en place à propos de ces quartiers par la Ville de Paris ainsi que par l'État. La Ville de Paris s'investit beaucoup *via* les Équipes de Développement Local (EDL). Le 10° arrondissement dispose d'une équipe dans le quartier du Buisson Saint-Louis.

Depuis les attentats qui ont frappé la France et plus particulièrement Paris en 2015, l'une des priorités a été la nécessité de renforcer l'action en faveur d'une meilleure appropriation des valeurs républicaines, de la lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme et du décryptage de l'information. Ainsi, depuis cinq ans, la Municipalité parisienne a souhaité mobiliser l'ensemble de ses politiques publiques pour agir en faveur de la citoyenneté, de la laïcité et de l'égalité.

Cela se traduit de façon très précise dans les quartiers « politique de la ville ». Depuis le début de cette mandature, il indique être en contact quasi quotidien avec les équipes de développement local et avec toutes les associations qui agissent dans ce contexte.

Tout récemment a été lancé le nouvel appel à projets pour 2021 qui concerne toutes les associations pouvant proposer des projets novateurs, alternatifs, proches de la population. Cet appel à projet correspond à une enveloppe de 720 000 euros. Une réunion s'est tenue à la Mairie du 10°, afin de bien identifier les actions qui pourraient être menées au cours de l'année 2021.

La délibération vise à valider l'appel à projets lancé lors de la précédente mandature. Elle se trouve alignée sur ce qui est en préparation pour les années à venir puisque les six associations pour lesquelles le vote du conseil est sollicité sont :

- le Centre d'Accueil et de Médiation Relationnelle Éducative et Sociale (CAMRES), dont le projet était intitulé « Marianne dans nos yeux : atelier de cinéma » ; il s'agit d'une reconduction et la subvention proposée est de 8 000 euros.
- Dans Le Genre Égales : il s'agit d'ateliers contre le cybersexisme et le cyberharcèlement auprès des jeunes ; il s'agit d'un nouveau projet et la subvention proposée est de 4 000 euros.
- Français Langue d'Accueil: l'association propose des ateliers presse débats; il s'agit d'un nouveau projet et la subvention proposée est d'un montant de 3 000 euros.
- L'Envers de l'Art propose des ateliers théâtre; il s'agit de la reconduction d'une subvention de 6 500 euros.



- Le Pari's des Faubourgs: medias et laïcité en questions, nouveau projet pour une subvention proposée de 2 000 euros.
- Règles élémentaires: l'association vise à briser le tabou des règles pour réduire les inégalités entre les femmes et les hommes; il s'agit d'un nouveau projet et la subvention proposée est de 3 000 euros.

Ce dernier projet permet de revenir à l'initiative qui a été lancée à la fin de l'année dernière en direction des collèges du 10° arrondissement, à savoir la mise en place de distributeurs permettant aux jeunes filles d'accéder gratuitement à des serviettes hygiéniques « bio ». Des distributeurs ont également été installés dans des lieux publics comme la Mairie du 10°. Si cette initiative a pu être menée à bien, c'est aussi grâce à l'association Règles élémentaires.

Le montant total des subventions est de 26 500 euros.

Mme CORDEBARD demande si les conseillers souhaitent prendre la parole.

M. FORT déclare que son groupe Changer Paris a des remarques à formuler au sujet de ces subventions. Il s'agit de 78 associations qui demandent des financements pour 82 projets. L'exécutif parisien n'a transmis les informations que très tardivement, vendredi soir dernier. Il regrette que si peu de temps soit disponible pour examiner autant de projets et de subventions.

Parmi ces 78 associations, une grande majorité sont nouvelles et peu d'informations sont disponibles sur ce qu'elles sont et ce qu'elles font. C'est la raison pour laquelle il annonce qu'il s'abstiendra lors du vote.

Mme CORDEBARD déclare comprendre la remarque formulée quant au délai pour prendre connaissance de ces projets. Cette remarque sera portée au procès-verbal et sera transmise.

Concernant l'action de mise à disposition de protections menstruelles et le travail amorcé au cours de la précédente mandature et qu'elle espère poursuivre, elle précise qu'il s'agit de lutter contre le tabou des règles mais aussi contre la précarité menstruelle qui est une réalité pour beaucoup de jeunes filles et de femmes. Elle pense qu'il faut se réjouir d'avoir été à l'origine de cette initiative et de voir que ce sujet est aujourd'hui repris par d'autres collectivités. Il faudra continuer à faire la promotion de cette mise à disposition gratuite mais aussi de l'éducation des jeunes filles, avec la possibilité pour le Planning familial de dispenser l'information nécessaire auprès de toutes les femmes et notamment toutes les jeunes femmes qui fréquentent les établissements scolaires du  $10^{\circ}$  arrondissement.

Il faut lutter contre cette inégalité entre les femmes et les hommes qui fait que pour beaucoup de jeunes femmes et de femmes adultes, avoir ses règles constitue une difficulté supplémentaire vécue à l'école, dans les activités sportives ou au travail, qui freine la réussite des femmes de façon insupportable.

Elle propose d'adopter cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité (une abstention).

Mme CORDEBARD propose de passer à l'examen des vœux.



# Vœu à la Mairie de Paris, présenté par Bertil FORT, relatif au projet Gare du Nord 2024 et au protocole d'engagements signé entre la Ville de Paris, la Mairie du 10<sup>ème</sup> arrondissement, la SA Gare du Nord 2024 et SNCF Mobilités.

M. FORT rappelle que le vœu consiste à opérer une chronologie de tous les engagements qui avaient été pris par la Mairie de Paris depuis quelques années. La Mairie a soutenu ce projet depuis 2015, a participé à son élaboration et a organisé un certain nombre de réunions sur le projet de transformation de la Gare du Nord. La Mairie de Paris a également signé un projet urbain partenarial en partenariat avec la SA Gare du Nord.

L'objectif de cette chronologie, est de montrer qu'il y a des engagements qui doivent être tenus. Les revirements de la Mairie de Paris et de celle du 10e arrondissement, revirements qu'il qualifie d'électoralistes, amènent à poser plusieurs questions.

La première est de savoir ce que doivent penser les habitants du quartier de la Gare du Nord au sujet de l'intervention d'Emmanuel Grégoire qui déclarait, en juillet 2020: «Avec le projet actuel de rénovation de la Gare du Nord, le gouvernement vient de s'inventer un Notre-Dame des Landes en plein Paris.» Les habitants du quartier subissent déjà l'insécurité, la saleté et un certain nombre de toxicomanes.

La deuxième question concerne les associations ayant déposé des recours en même temps que la Mairie de Paris. Il s'agit de «Retrouvons le Nord de la Gare du Nord », fondée par Serge Rémy et récemment réactivée à cet effet, et de «Gare du Nord La Chapelle », qui existe depuis plus longtemps mais a été réactivée en 2017 et qui semble s'être réveillée en 2019. Il demande quels rôles jouent la Mairie du 10° et la Mairie de Paris avec ces associations. Il demande s'il existe des liens et des aides.

La dernière question s'adresse à la Mairie de Paris et concerne l'organisation des JO de 2024. Le projet de transformation de la Gare du Nord faisait partie des engagements pris à cette occasion par la Ville de Paris. Les recours de la Mairie de Paris vont créer des délais pour les chantiers et la transformation ne sera pas terminée d'ici à 2024. Il demande si les habitants, les touristes et les sportifs qui transiteront par la gare ne méritent pas cette transformation de la gare à la hauteur du projet.

M. JOUSSELLIN annonce que le groupe communiste votera contre ce vœu. Sans surprise, car dès la présentation du projet Gare du Nord 2024 par ses promoteurs, les élus communistes ont dénoncé ce projet par un communiqué le 9 juillet 2018. Il s'en est suivi un vœu déposé par les élus communistes devant ce même conseil dès septembre 2018.

Les élus communistes veulent tenir les engagements pris avec l'ensemble de cette majorité municipale auprès des électrices et électeurs lors des élections d'il y a deux mois. Il salue les prises de position fortes tant de la Maire du 10° que de l'adjoint à l'urbanisme et le recours gracieux déposé par la Ville de Paris aux côtés des recours déposés par les associations, lesquelles existent depuis longtemps et ne reçoivent aucune aide de la mairie du 10°.

Les élus communistes voteront contre ce vœu car des choses fausses répétées n'en font pas des vérités. Il est faux de dire que le projet Gare du Nord 2024 ferait partie des 43 engagements en vue de la candidature de Paris aux JO de 2024. Cette candidature évoque le besoin de rénovation de la Gare du Nord mais ne fait pas mention du projet Gare du Nord 2024 dans sa mouture actuelle. Cette candidature n'évoque en effet en rien la privatisation des espaces de la gare en les cédant pendant 46 ans à Auchan. En rien n'est évoquée la construction d'un centre commercial au centre de la gare. En



rien n'est évoquée la construction d'un grand bâtiment sur l'actuelle gare des bus. En rien n'est évoquée la multiplication par cinq des espaces commerciaux ni la séparation des entrées et des sorties, idée qui allonge les temps de parcours de cinq à dix minutes.

La Gare du Nord a besoin d'être rénovée. C'est pourquoi les élus communistes demandent depuis de nombreuses années l'ouverture de la gare sur le Nord, la multiplication des guichets, l'amélioration des interconnexions entre les modes de transport et la présence de services publics forts dans la gare.

Sans surprise les élus communistes s'opposeront à ce vœu car ils n'ont pas la même vision de la solidarité ni de ce que doivent être la gare et son quartier. Ce vœu se félicite de la création d'un local « solidarité ». Mais le mot « solidarité » reste introuvable dans les 19 pages de présentation du projet. Par ailleurs un local de 300 m², alors que les espaces commerciaux seront multipliés par cinq, c'est insuffisant. Le vœu se félicite de la création d'équipements sportifs et culturels, avec une salle de deux mille places. Ce n'est pas la vision des habitants qui craignent de densifier encore davantage le quartier et le bruit qui sera généré. Les élus communistes sont favorables à des lieux accessibles à toutes et tous et non pas à de grandes salles de concert au milieu d'un quartier déjà très dense.

Les élus communistes s'opposeront à ce vœu car il ne mentionne pas la moindre demande concernant les travaux qui dureront cinq ans voire davantage, surtout la nuit, source d'inquiétude pour les riverains.

Ce vœu et ces auteurs défendent les grands groupes industriels et Auchan qui vient d'annoncer 1500 licenciements alors que les élus communistes défendent les services publics et les habitants du quartier.

M.CLERWALL annonce être membre fondateur de l'association « Retrouvons le Nord de la Gare du Nord ». Il a démissionné du bureau au moment de son élection afin d'éviter tout conflit d'intérêts.

Il pense que l'auteur même de ce vœu y a répondu par avance en déclarant par ailleurs « qu'il ne faut pas construire pour construire ».

Il annonce que le groupe écologiste votera contre ce vœu, non pas par méconnaissance des problèmes du quartier ou par mépris de ses riverains. Il reconnaît l'urgence de la transformation de ce quartier afin d'améliorer la qualité de vie, la sécurité et l'accompagnement des personnes en situation de détresse sociale. Il est difficile de comprendre comment la sécurité et la tranquillité du quartier seraient servies par cette transformation et les constructions gigantesques prévues par une structure qui, de son propre aveu, n'a pas de compétences en la matière et n'a pas de plan crédible. La présence d'un centre commercial gargantuesque n'est pas non plus favorable à la tranquillité, la sécurité et la propreté du quartier.

Le vœu fait apparaître une appréciation de l'état des lieux de la Gare du Nord qui ne correspond pas à la réalité politique et sociale. Le projet n'est pas encore acquis dans sa forme proposée par Stationord. Des recours ont été déposés et le projet actuel reste fortement contesté par la Ville de Paris, les corps intermédiaires, les experts architectes et urbanistes et les associations de riverains. Il invite M. FORT à s'associer au dialogue avec les riverains.

Les procédures d'enquêtes publiques ont été nominalement menées conformément à la loi mais leur conduite et leurs résultats ont débouché sur un fort mécontentement de la part des associations de riverains, en partie parce que le résultat était connu d'avance et les modifications apportées tout à fait marginales. Des contre-expertises du projet faites par des personnalités très qualifiées n'ont pas été prises en compte.



Déclencher le démarrage de ce projet avant même de connaître sa configuration finale ne semble pas une utilisation judicieuses des deniers publics.

M. DELPLANQUE déclare que le groupe Génération.s partage nombre des arguments développés par les groupes communiste et écologiste. Il annonce qu'il votera contre ce vœu. Il précise faire partie de l'association « Retrouvons le Nord de la Gare du Nord » en qualité d'usager quotidien. Cette association veut défendre les intérêts des usagers de la Gare du Nord, intérêts qui ne sont pas pris en compte dans le projet. En dissociant entrées et sorties, le projet va accroître les temps de trajets quotidiens des usagers. Tout cela pour un détour obligatoire par les surfaces commerciales qui seront créées.

M. SIMONDON déclare que ce projet peut être utilisé pour obtenir une amélioration des abords. Toutefois, des positions de principe ont été affirmées au moment de sa signature et n'ont pas du tout été suivies. Il affirme souhaiter une amélioration de l'espace public autour de la gare, mais elle n'est pas compatible avec le projet dans sa dimension. C'est pourquoi il veut s'y opposer.

Mme CORDEBARD déclare que M. FORT a parlé d'un historique à propos du vœu qu'il a proposé. Or elle a suivi toutes les étapes de ce projet et elle peut affirmer qu'il manque beaucoup d'éléments dans cet historique partial et inexact. Par ailleurs, la Ville est bien entendu en contact et en lien avec les associations de riverains. C'est avec elles qu'elle travaille à le changer pour un projet plus sobre, plus adapté et qui réponde vraiment aux besoins du guartier et des usagers des transports.

Elle souhaite en revenir à l'objectif. S'il faut rénover la Gare du Nord, c'est parce que les voyageurs quotidiens, à savoir 70% des 750 000 voyageurs par jour voyagent dans des conditions non satisfaisantes. La gare s'insère mal dans son quartier, ses accès sont limités, notamment au Nord. Il faut la rénover parce qu'elle rejette chaque jour toutes ses externalités négatives et notamment tous les véhicules de sa desserte qui encombrent l'espace public. La gare attire beaucoup de personnes en errance et produit par ailleurs beaucoup de déchets qu'elle absorbe et gère mal. En aucun cas les usagers et les voyageurs, les habitants du quartier ou des villes desservies par le train n'ont besoin de ce centre commercial géant.

Si Emmanuel Grégoire évoque un risque de révolte des habitants, c'est qu'ils sont majoritairement contre ce projet et qu'ils l'ont montré par leur vote. Il faut un projet qui soit adapté aux insuffisances et aux difficultés et il ne s'agit pas de celui qui est proposé par Auchan. Lors des discussions avec Stationord, il s'est avéré impossible d'obtenir la moindre modification du projet initial. La plupart des promesses annoncées sont superficielles par rapport à l'enjeu du projet.

C'est pourquoi la majorité votera contre ce vœu.

Elle procède au vote.

Le vœu est rejeté à la majorité (une voix pour).

#### Vœu du groupe communiste relatif au maintien d'un service public postal de qualité dans le 10e arrondissement

M. JOUSSELIN rappelle que le conseil du 10° arrondissement doit se pencher sur la pérennité du service public postal. Une nouvelle fois, la direction régionale de La Poste envisage de fermer un bureau de poste dans le 10°.

Après la fermeture du bureau de poste de la Gare du Nord et de la boutique située dans la Gare de l'Est, c'est désormais le bureau de poste de la rue René-Boulanger qui est menacé de fermeture à partir du



22 octobre prochain. En cinq ans, ce serait le quatrième bureau de poste fermé dans le 10° sur les onze que compte l'arrondissement. Dans le même temps, ce sont près de quarante bureaux de poste qui ont fermé à Paris. Ces fermetures successives ont des conséquences pour les usagers. La fermeture du bureau de la Gare du Nord, par exemple, a provoqué un surcroît de travail dans ceux restants dans le Nord de l'arrondissement. Cela est inadmissible, tant pour les travailleurs que pour les usagers.

Pour les besoins des habitantes et habitants du 10°, il faut maintenir les bureaux de poste et obtenir le maintien de celui de la rue René-Boulanger. Il faut également demander la réouverture d'un bureau de poste de plein exercice au sein de la Gare du Nord.

Il précise que les auteurs du projet Garde du Nord 2024 se sont engagés plusieurs fois publiquement à étudier la possibilité de prévoir un bureau de poste dans leur projet, avant de dire que la direction de La Poste refusait de l'envisager. Il s'agit d'une demande des syndicats de postiers, des communistes, mais aussi des différentes associations de quartier.

Grâce à cette majorité municipale, sous l'impulsion de Rémi FÉRAUD puis d'Alexandra CORDEBARD, il a été obtenu qu'il n'y ait pas de bureaux de poste dans les superettes de l'arrondissement. Il faut aussi réussir à établir un vrai dialogue avec la direction de La Poste sur l'avenir du service public postal dans l'arrondissement. Lors de la dernière mandature, celle-ci a toujours refusé de répondre aux invitations de venir répondre aux interpellations des habitants. À la différence de Madame La Maire qui a reçu le collectif « Poste » à plusieurs reprises.

L'avenir des services publics doit être au cœur des débats de ce conseil. C'est pourquoi le groupe communiste dépose ce vœu. Cela s'inscrit dans la vision de Paris qui est portée collectivement dans la majorité municipale d'une ville du quart d'heure.

Mme VASA déclare que le groupe écologiste soutiendra et votera ce vœu. Elle indique que le groupe a proposé de rentrer dans une logique coopérative avec La Poste afin de trouver des solutions pour que ces antennes soient maintenues et pour développer les services.

M. SIMONDON déclare que la tradition de ce conseil d'arrondissement au maintien du service postal a permis d'obtenir le maintien d'une présence du service postal plus importante dans le 10° qu'ailleurs.

Mme CORDEBARD remercie les auteurs du vœu de poursuivre l'expression des élus, ce qui permet en effet de rentrer dans un rapport de force avec La Poste et a permis de conserver ce service dont les habitants ont besoin. Elle annonce donc soutenir cette initiative et voter en faveur de ce vœu.

Elle propose de procéder au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

### Vœu des groupes de la majorité municipale relatif à l'école et à la rentrée scolaire

Mme DUMOULIN présente un vœu déposé par l'ensemble des groupes de la majorité et relatif à l'école et à la rentrée scolaire.

Elle donne lecture du texte suivant :

Cette année scolaire 2020-2021 s'annonce particulière pour tous celles et ceux qui fréquentent l'école.

Nous pensons en premier lieu aux élèves. Aux élèves qui entrent en maternelle et découvrent les codes scolaires dans un contexte de précaution par rapport à la Covid, avec des limitations pour jouer, des visages inconnus et masqués. Aux élèves des classes de primaire, clés pour les apprentissages des





fondamentaux, de retour après plusieurs mois à distance de l'école ou avec une présence très réduite. Aux élèves des collèges et des lycées qui doivent porter le masque, et dont la majeure partie n'était pas retournée en classe depuis le 15 mars! Si les lycéennes et lycéennes sont de surcroît confrontés aux réformes des bacs professionnel, technologique et général, l'ensemble de ces élèves subit l'absence de réelle prise en compte, par le Ministère de l'Éducation Nationale, d'un trimestre entier à distance. Nous pensons à tous les élèves exposés à une réduction des espaces publics de travail disponibles alors que le besoin en est grand compte tenu la taille de bon nombre de logements parisiens. Nous pensons aux élèves qui, à la veille de la rentrée, étaient encore dans l'attente d'une affection en collège ou en lycée! 190 attendaient encore le 31 août une place en collège!

Nous pensons aux enseignant.es et à l'ensemble des personnels de l'Éducation Nationale. Nous mesurons la complexité de la rentrée: protocoles publiés tardivement, discours contradictoires, incertitude sur l'organisation en cas de fermeture partielle ou totale de l'établissement scolaire, absence d'anticipation pour améliorer l'équipement visant à assurer l'enseignement à distance, refus d'augmenter le nombre de personnels et d'aménager les programmes pour faire face aux conséquences éducatives de la crise. Nous nous associons à l'inquiétude et à l'incompréhension des personnels du primaire, quand l'ARS peut considérer que les masques fournis par l'État, leur employeur, les fait entrer dans la catégorie « cas contact à risque » en cas de « cas Covid positif » dans leurs classes.

Nous pensons aux personnels de la Ville de Paris. Nous réalisons la charge de travail supplémentaire demandée aux personnels assurant l'entretien des locaux pour qu'ils soient conformes aux normes sanitaires. Nous réalisons la complexité d'assurer la cantine, dans les locaux parfois étroits de nos écoles et de nos collèges parisiens. Nous réalisons l'ampleur de la réflexion menée par les professeurs de la Ville de Paris pour que la musique, les arts plastiques et le sport continuent à être transmis aux élèves tout en respectant les normes sanitaires, de même que la réflexion menée par les équipes d'animation du temps périscolaire pour qu'il demeure un moment riche en activités. Nous avons une pensée particulière pour le personnel ASEM qui accompagne affectivement les enfants dans cette rentrée hors norme à tout point de vue.

Pour des raisons sanitaires que nous ne discutons pas, l'Éducation Nationale exigeait à la rentrée, en cas de « cas Covid positif » (appellation qui figure dans les protocoles sanitaires accessibles sur le site « éducation » gouvernemental), un éloignement de toutes les personnes identifiées comme « cas contact à risque » pour une durée de quatorze jours, ramenée à une semaine dorénavant, et un test négatif pour retourner dans leur établissement scolaire. Nous déplorons l'absence d'anticipation de la part de l'État des conséquences de l'application des règles sanitaires pour les élèves, les personnels et les familles. Les premières classes ont été fermées quelques jours après la rentrée. Dans notre arrondissement, le collège Valmy a vu son équipe de Conseillers Principaux d'Éducation et de surveillants placés en quatorzaine sans qu'aucun renfort en personnel n'ait été anticipé!

Sur proposition de la majorité, le conseil d'arrondissement émet le vœu que :

- La Ville interpelle l'État sur la protection qu'il assure à ses personnels, sur la nécessité d'affiner la faisabilité et l'efficacité des protocoles sanitaires, et sur l'impératif d'anticiper les conséquences éducatives et sociales de leur mise en œuvre.
- La Ville exige de l'État qu'il rembourse les dépenses engagées pour pallier ses déficiences dans le cadre de la crise sanitaire dans les établissements scolaires.



- La Ville interpelle l'État sur les délais d'équipement en masques transparents des personnels de l'Éducation Nationale travaillant dans les classes de maternelle, CP et CEI, ainsi que pour les personnels intervenant dans Les Unités Pédagogiques pour Élèves Allophones Arrivant (UPEAA) et dans les Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS) pertinentes. Voir les lèvres est indispensable dans l'apprentissage d'une langue et de la lecture.
- La Ville permette l'équipement en masques transparents des personnels de la Ville intervenant auprès des publics scolaires et préscolaires pour lesquels ils sont pertinents.
- La Ville mette à disposition des élèves des collèges et des lycées les espaces de travail recensés dans le cadre des plans de continuités pédagogiques. Même sans être identifiés comme « cas contact à risque », ces élèves sont susceptibles d'avoir tout ou partie de leur cours à distance.
- La Ville, avec ses partenaires compétents, fasse le bilan de la distribution de matériel informatique acquis pendant le confinement, évalue les manques éventuels pour les compléter en dialogue avec les équipes pédagogiques, et propose des formations à l'outil numérique.
- Le Conseil d'arrondissement émet le vœu que le Conseil de Paris organise l'audition du réseau de réussite éducative pour faire un état des lieux des besoins des élèves en accompagnement scolaire et social : les bilans quantitatifs pourront être utilement complétés par une approche sensible.
- M. ALGRAIN déclare qu'il est tout à fait anormal que le rectorat n'ait pas anticipé ce qui pouvait se passer dans les collèges et dans ceux du 10° en particulier. Le collège Valmy a dû faire face à l'absence brutale de l'ensemble des équipes encadrantes, ce qui a conduit à laisser les enseignants dispenser leurs cours alors que les élèves étaient laissés à eux-mêmes dans l'établissement. Cela a conduit des enseignants à se mettre en grève. Il est allé à leur rencontre pour les soutenir et interpeller le rectorat.

Il se félicite cependant que l'expérience vécue au collège Valmy ait servi une semaine plus tard au collège Bernard Palissy où une forme d'anticipation a permis que les cours soient dispensés de façon normale.

M. WATANABE-VERMOREL déclare apporter le soutien explicite de son groupe à ce vœu auquel il a travaillé avec tous ses collègues de la majorité. La relation partenariale entre l'État et la Ville autour de l'école doit permettre une exigence réciproque au bénéfice des enfants. Il est incontestable que la Ville a déployé d'énormes efforts au cours de la crise sanitaire pour la protection des personnels et des enfants. Maintenant que l'on sait que la situation risque de durer, il importe de rappeler le gouvernement à ses devoirs.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité (une abstention).

### Vœu des groupes de la majorité municipale relatif aux élèves sans affectation d'établissement en collège

M. ALGRAIN souligne combien il est inadmissible qu'une trentaine de familles de collégiens du collège Valmy aient pu se voir refuser leur inscription à la fin du mois de juin. Il était évident qu'il y avait alors un sureffectif que seul le rectorat connaissait. Les familles sont restées dans l'ignorance de l'affectation qui leur serait proposée. Les premières affectations proposées concernaient le 18°, le 19° ou le



20° arrondissement pour des enfants dont les frères et sœurs étaient au collège Valmy, ce qui est insupportable.

Ce vœu vise à ce que pareille situation ne se reproduise pas. Par un courrier de la Maire du 10°, le rectorat a été interpellé début juillet.

Il déclare être heureux que ce vœu dont l'initiative revient à Isabelle DUMOULIN et au groupe Génération.s ait pour co-auteurs l'ensemble de la majorité.

M. GUTTERMANN rappelle que la mairie d'arrondissement a l'habitude de travailler sur la question des périmètres scolaires. Des anticipations peuvent se faire, c'est une question que les mairies d'arrondissement maîtrisent. Le rectorat se doit de travailler en amont dès le mois de novembre, au moment de la préparation des affectations en sixième, sur les flux d'élèves. La notion développée par les mairies d'arrondissement est celle de la mixité sociale et la gestion des flux d'élèves, afin que le travail de concertation puisse se faire entre les collèges et les écoles primaires.

Le groupe communiste a évidemment collaboré à la préparation de ce vœu et il le votera.

Mme CORDEBARD déclare même si des désaccords ont pu parfois se produire, jamais la Mairie du 10° ne s'est ainsi trouvée dans une situation où elle n'a eu aucun interlocuteur durant cette période particulière. Elle annonce vouloir s'employer, avec la nouvelle équipe, à faire en sorte qu'une telle situation ne se reproduise plus jamais. Laisser les familles sans information traduit un manque de professionnalisme et un abandon des familles tout à fait inédit, même aux pires moments de désaccord avec l'Éducation nationale. Elle veut travailler au rétablissement d'une collaboration normale.

Elle soumet ce vœu au vote du conseil.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

#### Vœu des groupes Génération.s et communiste relatif à la situation des étudiantes et des étudiants en cette rentrée 2020

Mme DUMOULIN indique qu'il s'agit d'un vœu relatif à la situation des étudiantes et étudiants. Il y a un problème concernant le nombre de bachelières et bacheliers sans affectation. La hausse démographique n'a pas du tout été anticipée et la rentrée est donc très compliquée pour nombre de bachelières et bacheliers. L'autre point d'alerte porte sur les conditions d'études. Face à l'afflux de bachelières et bacheliers et en raison des règles sanitaires, on incite les universités à développer l'enseignement à distance.

Il a beaucoup été question du décrochage scolaire pour les plus jeunes, Ce décrochage a son équivalent avec le décrochage estudiantin, car le fait de vivre ses études à distance est un véritable problème.

Il s'agit aussi d'alerter sur une paupérisation mesurable dans la population étudiante. Cela ne date pas de l'épisode de la Covid; les Restos du Cœur ont ouvert restaurant spécialement pour les étudiants à Paris l'hiver dernier. Le CROUS vient de décider d'abaisser le coût du repas à un euro. Il faut aussi faire mieux connaître les principaux dispositifs mis en place par la Ville de Paris, qu'il s'agisse de l'aide au logement, des dispositifs d'aide alimentaire ou de la Maison des initiatives étudiantes.



Il s'agit d'une alerte globale, émise par le groupe Génération, set le groupe communiste, qui propose :

- que la Ville interpelle l'État et les universités parisiennes sur la situation des bachelières et bacheliers sans affectation dans l'enseignement supérieur;
- que la Ville interpelle les universités parisiennes pour la mise à disposition de lieux et espaces pour permettre aux étudiantes et étudiants de travailler seul ou en groupe, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de tels espaces dans leurs logements;
- que la Ville recense l'ensemble des dispositifs d'aide sociale aux étudiant.es, et se coordonne avec les autres acteurs (collectivités, État, établissements supérieurs, Crous ou groupements d'intérêts publics) venant en soutien aux étudiantes et étudiants, pour les rendre plus identifiables et réactifs dans cette période de crise;
- que la Ville interpelle le CROUS de Paris pour la plus large ouverture possible des restaurants universitaires, le midi comme le soir ;
- que la Ville étudie la prise en charge totale ou partielle du coût de la carte Imagin'R pour les étudiantes et étudiants boursières et boursiers ;
- que la Ville travaille à une mise en lien entre le CROUS de Paris et les groupes hôteliers parisiens pour permettre une réaffectation sur l'offre hôtelière vacante.

Mme CORDEBARD déclare que la négociation pour des amendements en séance a déjà eu lieu et qu'il est donc possible de proposer une version amendée.

M. ALGRAIN propose la rédaction suivante qui a fait l'objet d'un consensus auprès de de l'ensemble des élus de la majorité:

- La Ville interpelle l'État et les universités parisiennes sur la situation des bachelières et bacheliers sans affectation dans l'enseignement supérieur lors de cette rentrée;
- La Ville interpelle pour que les universités parisiennes disposent d'un cadrage plus clair concernant la mise à disposition de lieux et espaces pour permettre aux étudiantes et étudiants de travailler seul ou en groupe, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de tels espaces dans leurs logements;
- La Ville travaille avec le CROUS de Paris pour la plus large ouverture possible des restaurants universitaires, le midi comme le soir ;
- que la Ville permette l'émergence d'un échange entre le CROUS de Paris et les groupes hôteliers parisiens sur les possibilités de réaffectation de l'offre hôtelière vacante résultant de la crise sanitaire.

Il est proposé de supprimer le troisième alinéa (« La Ville recense l'ensemble des dispositifs d'aide sociale... »), car ce recensement a déjà été fait par la Maison des Initiatives Étudiantes.

Il est également proposé de supprimer le cinquième alinéa (« La Ville étudie la prise en charge totale ou partielle du coût de la carte Imagin'R pour les étudiantes et étudiants boursières et boursiers).



M. RAIFAUD accepte l'idée d'amendements pour transformer ce vœu proposé par deux groupes en vœu de la majorité auquel son groupe s'associera. Mais concernant la méthode, il estime que les échanges auraient pu être anticipés.

M. JOUSSELLIN déclare que le groupe communiste soutiendra ce vœu avec les amendements apportés. Il s'agit d'un texte proposé par le groupe Génération.s, signé par le groupe communiste et il n'y a rien d'anormal à ce que des amendements soient introduits en séance.

Mme DUMOULIN émet un avis public sur les amendements qui sont acceptés pour le groupe Génération.s. Elle comprend que la prise en charge de la carte Imagin'R ne soit pas demandée dès à présent compte tenu des contraintes budgétaires et du travail déjà mené et que cela ne figure pas dans le texte. Il n'en demeure pas moins que le groupe appelle de ses vœux une réflexion de la majorité parisienne sur cette perspective, dans le cadre de la lutte contre la précarité étudiante.

Mme CORDEBARD rappelle qu'elle souhaite une refonte du règlement intérieur du conseil d'arrondissement qui permette de proposer en son sein des lieux de débats sur des thèmes d'actualité ou importants pour le 10°, avec des débats possibles non pas seulement autour de vœux en fin de conseil.

Elle propose de passer au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité (une abstention).

## <u>Vœu du groupe Écologie Paris 10e relatif à la remise en usage du bâtiment RIVP situé 169 rue La Fayette</u>

M. WATANABE-VERMOREL indique qu'il s'agit du petit immeuble situé au 169, rue La Fayette, au niveau de la pointe avec la rue de l'Aqueduc. Ce petit bâtiment de 127 mètres carrés appartient la Ville et reste sans affectation depuis longtemps.

Il s'agit d'un double vœu :

- que ce lieu soit réhabilité et attribué à un projet d'intérêt général ;
- que dans l'attente, on cherche une solution d'occupation temporaire et transitoire.

Mme PATRICE estime que l'esprit de ce vœu est intéressant. Elle y réagit en tant qu'élue de l'arrondissement en charge de la culture et du patrimoine. Elle salue l'action de la Ville de Paris qui travaille activement avec des collectifs d'artistes pour trouver des solutions pour l'occupation intermédiaire de certains lieux appartenant à la Ville. Concernant ce lieu en particulier, elle rappelle avoir reçu, avec M.ALGRAIN, un collectif d'artistes en présence d'un représentant du cabinet de l'adjointe à la Culture, pour en évoquer le destin. En l'état, ce lieu est assez dangereux. Par ailleurs l'avis du Comité du Vieux Paris souligne l'intérêt représentatif de cet espace de l'esprit des faubourgs du  $10^{\circ}$  et souhaite qu'il soit préservé.

Faire de ce lieu un projet d'intérêt général est sans doute une bonne idée mais il faut une étude préalable et y installer un projet intercalaire semble un peu dangereux. À la suite du rendez-vous déjà mentionné, il y a eu une intervention du cabinet de lan BROSSAT qui procède à un état des lieux pour savoir quelle est la faisabilité des travaux et quel serait le budget de rénovation. Par la suite des appels à projets pourraient être lancés.



Elle déclare, au nom du groupe communiste, être favorable à ce vœu.

M. SIMONDON remercie le groupe écologiste pour ce vœu car il exprime l'ambition de ne pas laisser vide ce bâtiment qui doit trouver un usage. Cet objectif est tout à fait partagé.

M. DELPLANQUE déclare qu'il en effet dommage que ce bâtiment ne soit pas utilisé et soit laissé à l'abandon. Il approuve le projet de le réhabiliter, raison pour laquelle son groupe approuvera ce vœu. Mais il souhaiterait que son utilisation future puisse être définie en concertation avec les riverains ainsi qu'avec l'ensemble des habitants de l'arrondissement.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

Le vœu est adopté à l'unanimité.

### Vœu du groupe Écologie Paris 10e et Génération.s relatif à une demande de moratoire sur le déploiement de la 5G dans l'attente des études sanitaires et environnementales

M. RAIFAUD rappelle qu'il s'agit d'un sujet d'actualité puisque le gouvernement s'apprête à attribuer les licences pour la cinquième génération de téléphonie mobile. Cela signifie le déploiement de nouveaux équipements et appareils. Il s'agit, avec ce vœu, de demander de pouvoir s'inscrire dans une logique de moratoire dans la mise en œuvre de cette technique. Il faut prendre le temps de mesurer les conséquences de sa mise en œuvre. Il faut étudier ce qu'elle implique, quant à l'obsolescence programmée, au spectre électromagnétique, aux dépenses de ressources en énergie et en métaux rares.

Par ce vœu, il est demandé:

- que le 10° arrondissement se déclare comme territoire « hors 5G » le temps d'obtenir un moratoire et que les conclusions soient partagées sur deux études en cours, l'une par l'ANSES et l'autre par l'ADEME;
- que soit ouvert un débat démocratique avec une convention citoyenne à l'échelle métropolitaine;

Ce vœu s'inscrit dans la suite de la Convention citoyenne pour le climat où il a été question de la «5G». La Convention a formulé le souhait que soit pris le temps démocratique avant de décider de l'attribution de licences et de la mise en œuvre de ces nouvelles technologiques.

Il est demandé la mise en application, par la Ville de Paris, des conclusions et des recommandations de la Convention citoyenne pour le climat. Ce vœu s'inscrit dans la démarche d'Anne Hidalgo qui avait annoncé vouloir respecter les recommandations de cette convention citoyenne.

M. DELPLANQUE déclare partager ce vœu avec le groupe qui le dépose. Le déploiement de la «5G» est présenté comme un progrès indiscutable par les industriels. Par ce vœu, il est souhaité que l'utilisation qui pourrait en être faite soit pensée et définie afin de répondre réellement à l'intérêt général et aux besoins du territoire, ce qui ne semble pas clairement établi aujourd'hui. Pour justifier cette technologie, M. Guérin, président de la Fédération française des télécommunications a déclaré : « Avec la 5G vous pourrez avoir des réseaux d'éclairage public qui pourront s'allumer s'il y a des besoins, des voitures ou des gens qui passent. » Depuis 2011, la Ville de Paris a renouvelé l'ensemble des luminaires d'éclairage public en utilisant des technologies récentes; les luminaires sont télécommandables dès aujourd'hui, ce que M. Guérin promet pour demain. L'investissement fait par la



Ville a permis de réduire de 30% la consommation d'énergie de l'éclairage public. Il ne s'agit que d'un exemple parmi d'autres pour montrer combien il est important que le débat public puisse s'emparer de ce sujet. C'est ce que la Convention citoyenne pour le climat a demandé et c'est également ce qui est souhaité ici.

M. JOUSSELLIN déclare que le groupe communiste s'abstiendra lors du vote sur ce vœu dans l'attente du Conseil de Paris et des discussions en cours entre les groupes de la majorité municipale.

Ce vœu aborde en effet la question uniquement sous l'angle sanitaire et d'hostilité aux Gafam sans poser la question de la maîtrise publique des fréquences ni des innovations industrielles potentielles. Un chemin doit pouvoir exister entre une certaine peur et la logique libérale exprimée par le gouvernement. Quant à l'aspect sanitaire, l'OMS a conclu que les données actuelles ne confirment pas l'existence d'effets sanitaires résultant d'une exposition à des champs magnétiques de faible intensité. L'ANSES poursuit sa méta analyse de la bibliographie et devrait rendre un avis plus complet au premier trimestre 2021. Le gouvernement n'a demandé aucune étude environnementale préalable avant le lancement des enchères. Il déclare être d'accord avec le fait que des études publiques complémentaires et un débat démocratique sont nécessaires et le groupe communiste demandera au Conseil de Paris que le déploiement de la «5G» soit reporté jusqu'en juin 2021. Mais un moratoire tel qu'il est demandé dans ce vœu, n'est pas de la compétence de la Ville de Paris et ne convainc pas le groupe. La question est juste concernant l'aspect énergivore de cette technique, mais l'angle adopté néglige de potentielles réductions de consommation liée à la diminution des déplacements induits. Quant à la critique des Gafam, elle ne va pas assez loin sur la maîtrise publique des réseaux de télécommunication. Il est possible de proposer d'en faire un bien commun. Défenseurs du progrès et de l'innovation, il ne s'agit pas de s'opposer au développement d'une technologie en tant que telle mais d'exiger que celle-ci soit mise en œuvre dans des conditions qui ne sont pas réunies à ce stade.

Dans l'attente et afin de laisser le temps au débat de s'installer, le groupe communiste s'abstiendra.

M. SIMONDON déclare que le gouvernement a décidé de s'en tenir au calendrier prévu. Pourtant, un débat citoyen sur la «5G » est nécessaire et doit se faire sans caricature. Des progrès sont attendus avec la «5G», le télétravail indispensable, la ville «intelligente», la gestion des réseaux d'énergie et la logistique. Mais il y a des craintes quant aux conséquences sanitaires et il faut laisser les scientifiques s'exprimer et laisser faire les études par les autorités sanitaires. D'autres questions méritent d'être posées comme la consommation d'énergie, l'intérêt des usages et la sécurité des données personnelles. Le déploiement de cette technologie doit être pensé en fonction de son impact climatique et écologique. Le groupe souhaite qu'une conférence citoyenne soit réunie, à l'échelle de la Ville ou de la métropole. Par contre le groupe ne soutient pas l'idée d'un moratoire parce que la Convention citoyenne sur le climat n'a pas demandé à la Ville de Paris de faire un moratoire. Elle a demandé au gouvernement de le faire et il a répondu. La Ville de Paris a déjà des acquis sur cette question, à savoir l'élaboration d'une charte de la téléphonie mobile qui permet, dans un dialogue avec les opérateurs, de maintenir la transparence sur les installations d'antennes, avec un principe de précaution renforcé sur les expositions aux champs électromagnétiques. L'objectif n'est pas de décider d'un moratoire unilatéral dont l'arrondissement n'a pas les moyens, mais d'obtenir une conférence citoyenne et ensuite d'alimenter le travail d'adaptation de la charte de la téléphonie mobile à la 5G.

Le groupe ne pourra donc pas soutenir ce vœu et renvoie au débat en Conseil de Paris. Le groupe Paris en Commun votera contre ce vœu.

M. FORT a bien pris connaissance avec son groupe de la demande de moratoire. Il rejoint la position du groupe socialiste sur cette question en considérant que ce n'est pas à la Ville de décider d'un moratoire.



Il considère que la vision qui transparaît dans ce vœu est antitechnologique et anti «5G». Il ne souhaite pas que le 10° arrondissement envoie un mauvais message en devenant un territoire hors «5G». Des questions se posent toutefois. C'est pourquoi, avec le groupe Changer Paris à l'Hôtel de Ville, il a été décidé de mettre en place un groupe de travail qui réunira des experts et permettra de débattre.

Pour ces raisons, il votera contre ce vœu.

M. RAIFAUD souhaite répondre à un argument utilisé par M. Paul SIMONDON et M. Bertil FORT. Il ne s'agit pas que la Ville décide d'un moratoire. Il s'agit quelle prenne position pour demander ce moratoire à l'État.

Mme CORDEBARD déclare que la majorité à l'échelle de la Ville regrette la méthode employée par le gouvernement qui a décidé d'avancer sur la « 5G » sans consultation citoyenne et en insultant ceux qui posent des questions ou avancent certains problèmes. Mais la discussion sur ce sujet n'est pas aboutie au sein de la majorité. Par le passé, la Ville a réussi, par un rapport de force avec les opérateurs, à imposer des chartes successives dans l'intérêt des Parisiens avec des normes souvent plus strictes que celles définies au niveau national. Ce dialogue avec les opérateurs doit se poursuivre et permettre une clarification de ce que la Ville accepte ou n'accepte pas avec la « 5G ». Il faut chercher le rapport de force qui permet d'imposer la volonté des citoyens. La convention citoyenne doit à la fois permettre de travailler plus finement et plus concrètement sur les conditions de déploiement et les usages souhaitables ou non. Le sujet est compliqué et il faut laisser le temps de la discussion et du débat démocratique. Elle a l'espoir de trouver au Conseil de Paris une version qui convienne à tous.

Mme CORDEBARD annonce que le groupe Paris en Commun votera contre ce vœu.

Mme DUMOULIN tient à signaler que certaines lectures de ce vœu y verraient une forme de technophobie. Mais l'essentiel de ce vœu porte sur une évaluation sérieuse des besoins et des apports qualitatifs d'une technologie et notamment des enjeux en matière de consommation énergétique. L'autre aspect à souligner est la nécessité d'un véritable débat citoyen ouvert.

Il n'est pas pertinent de transformer ce vœu en une déclaration technophobe et frileuse.

Mme CORDEBARD propose de passer au vote.

Le vœu est rejeté par onze voix contre (PEC et Bertil Fort), sept voix pour (Groupe écologie Paris 10e, Génération.s) et trois abstentions (PCF).

Mme CORDEBARD constate que l'ordre du jour est épuisé et elle remercie les élus et le public.

La séance est levée à 23h02.